Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 16 avril 2021
N°58 / H030

Commission
Démographie et Questions Sociales

Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2021

Sommaire

DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE.....3

DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....14

DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....19

INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.....21

INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....25

INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....29

INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....31

INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....33

IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....35

LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE.....38

MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....44

OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES.....50

SDES– SERVICE DES DONNES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....52

ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....55

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

DQS : commission « Démographie et Questions Sociales »

Le texte des avis de la commission « Démographie et Questions Sociales » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE

0. Orientations pour 2021

2021 est une année importante pour le SSM Culture, car ses missions et ses ressources sont consolidées. En effet, dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Culture, certaines missions de collecte de données administratives ou de gestion, de suivi statistique et d'études exercées au sein des directions du ministère sont intégrées au portefeuille du SSM Culture, avec la quasi-totalité des agents qui effectuaient ces missions dans les directions.

Ceci implique d'absorber puis de consolider ou rationnaliser ces nouveaux dispositifs, de s'assurer de la rigueur scientifique, de la qualité statistique et de la conformité aux codes des bonnes pratiques statistiques de ces missions.

Par ailleurs, 2021 sera l'année de démarrage de nombreux projets d'exploitation de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français portant sur l'année 2018, avec un volet particulier et unique par sa richesse sur les territoires ultra-marins. Ces deux ensembles d'études particulièrement riches vont permettre des angles d'analyse nouveaux sur les seniors, sur les pratiques linguistiques, etc.

De plus, comme la plupart des pans de la société française, la culture est fortement impactée par la crise liée à la Covid-19. Aussi, le SSM Culture s'est mis en capacité en 2020 de suivre l'impact économique de la crise sur les secteurs culturels mais aussi sur les pratiques culturelles et va poursuivre l'étude de l'impact de la crise selon ces deux aspects en 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

Les projets dont l'instruction démarre en 2021 :

- Résultats détaillés de l'enquête Pratiques Culturelles 2018

Suite aux premiers résultats de l'enquête collectée en 2018 publiés dans le cadre d'une analyse diachronique et générationnelle en juillet 2020 et mêlant les six éditions de l'enquête depuis sa première édition en 1973, cet ouvrage global a vocation quant à lui à consigner, dans la continuité des ouvrages précédents sur les pratiques culturelles, l'ensemble des résultats disponibles de l'enquête pratiques culturelles 2018. En parcourant les différents pans du questionnaire de l'édition la plus récente de l'enquête, l'ouvrage visera à établir un constat des pratiques de sorties, de lecture, de visites au musée, d'écoute de musique, etc. et de pratiques en amateur tout en les mettant en perspective de l'édition précédente de 2008.

Calendrier : publication en 2021.

- Enquête Pratiques Culturelles dans les territoires ultra-marins

Dans la lignée de l'enquête Pratiques Culturelles (renouvelée en 2018), une déclinaison de l'enquête a été réfléchie et adaptée aux 5 DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte et Guyane). Le terrain de ces enquêtes s'est déroulé en 2019 et 2020.

En collaboration avec l'Insee, le Criem et les DR Insee Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte, un programme de travail a été défini afin de produire de premiers résultats synthétiques.

Un appel à propositions de recherche sera lancé à l'issue des premières publications conjointes avec l'Insee

Calendrier : première publication en collaboration avec l'Insee mai 2021 (modulo la tenue des élections régionales)

- Suivi de l'appel à projet de recherche sur l'enquête 2018 sur les pratiques culturelles

Un appel à propositions de recherche a été lancé par le DEPS pour solliciter et soutenir les exploitations de l'enquête PC 2018 au sein de la communauté scientifique. Cet appel entend couvrir le plus largement possible les dimensions de l'enquête, en termes de champs et de problématiques. En sus des données de l'édition 2018, les chercheurs auront – sur demande – accès aux données des éditions précédentes ainsi qu'à un pseudo-panel permettant de réaliser des analyses générationnelles.

À l'issue de cet appel, 8 équipes de recherche ont été retenues qui poursuivent 11 projets d'études sur les sujets suivants :

-Les publics de la culture savante en France et aux États-Unis (porteur de projet : P. Coulangeon et S. Dorin)

-Les publics du hip-hop (porteur de projet : K. Hammou)

-La culture à l'épreuve des festivals (porteur de projet : A. Djakouane et E. Négrier)

-Qui regarde encore la télévision aujourd'hui ? (porteur de projet : T. Amosse et O. Masclet)

-La participation culturelle des immigrés et de leurs descendants (porteur de projet : P. Simon)

-Exposition en ligne (porteur de projet : I. Bastard)

-Le loisir d'apprendre (porteur de projet : I. Bastard)

-La culture en extérieur (porteur de projet : H. Glévarec)

-La numérisation des loisirs et des pratiques culturelles (porteur de projet : F. Moreau)

-Le goût des séries (porteur de projet : F. Moreau)

-Le numérique comme réducteur des barrières sociales et géographiques (porteur de projet : F. Moreau)

Calendrier : séminaire de lancement en janvier 2021

Valorisation envisagée : ouvrage collectif (en fonction de la qualité des résultats)

APR sur l'enquête 2018 sur les pratiques culturelles « volet international »

L'appel à propositions de recherche a fait l'objet d'une traduction en anglais, afin de solliciter des recherches comparatives entre le dispositif français et ses résultats et des dispositifs similaires à l'étranger, qui, pour certains, disposent de la même profondeur historique.

Calendrier : 2021 (lancement de l'APR), travaux 2021-2023

Exploitations thématiques de l'enquête Pratiques culturelles 2018

L'enquête Pratiques culturelles donnera lieu à des exploitations thématiques notamment les suivantes :

- Pratiques en amateur (numériques et physiques) et participation associative

L'enquête Pratiques culturelles contient de nombreuses données sur la « participation active » des personnes, laquelle peut être distinguée, au moins à titre d'hypothèse, de pratiques plus centrées sur la « consommation » de biens et de services. Par participation, on peut entendre l'ensemble des activités artistiques et culturelles exercées « en amateur », et demandant généralement un fort investissement personnel en temps et un engagement, les pratiques de « production » non professionnelle (et en particulier les activités de création, solitaires ou collaboratives, sur internet) et une troisième catégorie de participation : la collaboration à des projets professionnels (être bénévole dans un festival…) ou plus généralement collectifs (faire partie d'une association culturelle).

Au-delà de la mesure de leur importance (diffusion sociale, attachement des personnes) et de leur évolution par rapport aux enquêtes antérieures, un enjeu de ce focus sur la participation est d'analyser son articulation éventuelle avec les pratiques de fréquentation des lieux culturels (faire du théâtre et aller au théâtre, etc.) et certaines autres pratiques de hobby, massives ou « populaires » (comme faire du jardinage, faire de bons petits plats) à l'ère numérique.

Calendrier : 2021-2022

- Transmissions culturelles

Un module sur les activités réalisées pendant l'enfance a été intégré à l'enquête (remémoration des pratiques réalisées dans l'enfance). Ce module permettra de tester des hypothèses concernant les transmissions familiales (par comparaison des pratiques actuelles et des pratiques passées, telles que saisies dans PC 2018), en fonction de la typologie qui sera retenue pour l'analyse d'ensemble des rapports à la culture issus de l'enquête 2018 dans le cadre de la transformation numérique.

Calendrier : 2021-2022

- Participation culturelle des familles

L'édition 2018 de l'enquête sur les pratiques culturelles, grâce à la taille de son échantillon, permet d'approcher la population des familles (adultes en couple ou seuls ayant des enfants à charge). Ce focus spécifique permettra d'observer les comportements culturels spécifiques liés à la présence d'enfants, notamment en lien avec les écrans. Si la pression temporelle augmente avec la naissance d'enfants, de nouvelles pratiques se développent chez les adultes dans le cadre de la socialisation familiale.

Calendrier : 2021-2022

- Pratiques linguistiques, langues de France et trans-nationalisme

Dans le cadre de l'enquête Pratiques culturelles en métropole et dans les DROM, des questions ont été posées concernant l'usage des langues (langues de France et langues étrangères) dans les consommations culturelles et les pratiques linguistiques domestiques qui feront l'objet d'une analyse portant sur les langues de France, le multilinguisme et les pratiques linguistiques transnationales, ainsi que leurs contextes d'usages et formes de transmission. Les usages des langues seront saisis au croisement des usages domestiques et des usages culturels (notamment dans le visionnage de séries, de films, de vidéos, d'écoute de musique ou de lecture compte tenu du fait que les plateformes culturelles numériques proposent une offre linguistique très développée).

Parallèlement, une exploitation concernant les spécificités linguistiques ultra-marines pourra venir alimenter les états généraux du multilinguisme dans les Outre-Mers sera menée en collaboration avec Valélia MUNI TOKE, chercheuse à la DGLFLF.

Calendrier : 2021-2022

- Individualisation des pratiques au sein du couple à l'ère numérique

Les enquêtes portant sur le confinement ont signalé une tendance à l'individualisation des usages croissante au sein de la famille. La même question peut être posée dans le cas des couples et de la construction des dynamiques conjugales. Dans quelle mesure la question de l'individualisation des pratiques et usages est-elle un indicateur d'une recomposition des liens de partenariat ou d'autonomie à l'intérieur du couple et dans quelles conditions sociales (position sociale, âge, génération, genre) et conjugales (hétérosexuelle, homosexuelle, avec ou sans enfants)? Comment se ré-agencent les espaces individuels et la manière de « faire couple » dans les consommations, usages et pratiques culturelles quand le numérique, qui par nature individualise, prend une place croissante dans les agendas de loisirs ?

La méthodologie d'exploration envisagée est qualitative.

Calendrier : 2021-2022

- Les effets durables du confinement

Pour approfondir les travaux réalisés sur les effets de la crise sanitaire sur les loisirs culturels et mieux comprendre ce qu'a changé l'expérience des biens culturels en format numérique, un travail qualitatif tentera d'explorer les mutations des rapports à la culture (mutations des usages mais aussi mutations d'ordre symbolique). Comment la prégnance du numérique sur les agendas de loisirs durant le confinement va-t-elle durablement modifier les rapports à la culture dans sa dimension de co-présence physique (et notamment aux lieux dans lesquelles elle se produit) ? Est-ce que les pratiques culturelles numériques qui se sont substituées aux pratiques physiques pendant la pandémie vont s'installer durablement dans nos existences ?

La méthodologie d'exploration envisagée est qualitative.

Calendrier : 2021-2022 (en fonction de l'évolution de la pandémie)

Les projets majeurs du SSM Culture qui se poursuivent en 2021 ou qui entrent en production en 2021 :

- Mesure de l'impact économique de la crise sanitaire du Covid-19

Afin d'évaluer l'impact de la crise, des hypothèses d'impact spécifiques ont été réalisées pour chaque secteur, qui tiennent compte des enjeux propres à chacun d'entre eux et de l'évolution saisie grâce à une analyse des chiffres d'affaires issus des déclarations de TVA (CA3).

Cette étude sera mise à jour régulièrement : adéquation des hypothèses et des projections, suivi du détourage sectoriel, notes de conjoncture.

Calendrier : note de conjoncture trimestrielle.

- Les grandes évolutions de l'emploi dans les professions artistiques et culturelles (1995-2019)

Menée à partir de l'exploitation rétrospective de l'enquête Emploi (Insee), cette étude mettra en lumière les grandes évolutions de l'emploi culturel au cours des 25 dernières années. La comparaison interne entre les différentes professions du champ (ou groupes de professions) et externe, avec le reste de la population active, permettra de mieux comprendre les spécificités de ce champ.

Concernant les individus en emploi, l'analyse cherchera tout particulièrement à appréhender les principales transformations en termes d'origine sociale et géographique, mais aussi de niveau de

diplôme. Elle interrogera également de manière approfondie la question de la féminisation des métiers et celle du vieillissement de certaines sous-populations professionnelles.

L'analyse s'attachera enfin à mesurer et à qualifier les transformations en cours des formes de l'emploi (statut, temps de travail, plasticité des horaires, cumul de plusieurs emplois…) en s'interrogeant particulièrement sur l'éventuel développement des différentes formes de pluriactivité.

Calendrier : 1er semestre 2021

- Revenus et niveaux de vie des professionnels de la culture

Cette étude permettra de mieux connaître l'ensemble des revenus des professionnels du champ culturel, sur la base d'une exploitation approfondie de l'enquête ERFS (Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) de l'Insee, pour la période 2010-2017.

Cette source de la statistique publique permet d'appréhender les revenus d'activité de la personne, mais aussi ses éventuels revenus de remplacement, revenus annexes, revenus du patrimoine. Elle enregistre également les revenus de son éventuel conjoint. De ce fait, elle offre la perspective, unique, de mener, une analyse très riche en termes de niveau de vie, pour l'ensemble du champ (et par comparaison avec l'ensemble de la population active) et profession par profession.

La présente analyse bénéficiera en outre de la possibilité d'une comparaison avec une exploitation antérieure de la même source, menée sur la période 2005-2012 (voir Culture Chiffres 2015-1).

Calendrier : 1er semestre 2021

- Comparaison européenne de l'emploi culturel

Dans la perspective d'une comparaison européenne des données sur l'emploi culturel, le Deps procédera à une exploration des données publiées par Eurostat. Une étude comparative de l'évolution de l'emploi culturel des Etats membres pourra être menée.

Calendrier : 2ème semestre 2021

Valorisation envisagée : Note interne

- Evolution de la population et des revenus des artistes-auteurs

En réponse aux recommandations du rapport de Mission établi en 2019 par Bruno Racine (voir L'auteur et l'acte de création) et dans le cadre du « Plan artistes-auteurs » défini par la Ministre, le Deps conduira une analyse approfondie des conditions de vie des artistes-auteurs. Cette analyse prolongera l'exploitation annuelle des données statistiques émanant des deux organismes gestionnaires du régime spécifique de sécurité sociale dont bénéficient ces populations (Maison des artistes et Agessa), régulièrement opérée par le Deps depuis une dizaine d'années. Elle nécessitera la mise en place, en collaboration avec les services de la DGCA, d'un partenariat durable avec l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), appelée à devenir seule gestionnaire de ce régime, en veillant à conserver la profondeur historique (depuis 1979) des données transmises et en enrichissant, si possible, les informations collectées (connaissance des revenus non artistiques des auteurs, en plus de leurs revenus artistiques, notamment).

En 2020-2021, l'analyse sera réalisée en deux temps :

- une analyse approfondie du dernier millésime disponible (2018) de la base statistique artistes-auteurs qui s'attachera à établir un état des lieux, général et par professions, des auteurs

(effectifs, caractéristiques sociodémographiques : âge, sexe, lieu de résidence), de leurs revenus artistiques (revenus moyens, médians, par quartiles / physionomie de la concentration du revenu artistique par profession).

- dans un second temps, le Deps procèdera à une analyse statistique longitudinale de cette même base sur la période 2001-2018, afin de mettre en lumière les grandes évolutions ayant affecté la population des artistes-auteurs (recul ou expansion des effectifs, vieillissement, féminisation, notamment) et tout particulièrement, les revenus artistiques (par profession, tranches d'âge, sexe, etc). Une analyse des parcours individuels complétera cette rétrospective, en termes de durée et de continuité de présence dans le régime, mais aussi d'évolution du revenu artistique tout au long du parcours individuel.

Calendrier : 2021

- Différences de genre dans les carrières des intermittents du spectacle

A la suite d'une analyse approfondie des parcours professionnels des intermittents du spectacle ayant perçu des indemnités chômage, menée en 2019-2020 sur la base d'une exploitation longitudinale des données statistiques de Pôle Emploi sur la période 2005-2015 (voir cf. CC), deux volets d'études complémentaires seront menés, tous deux à partir des données statistiques du groupe de protection sociale Audiens.

Un premier volet s'intéressera aux parcours comparés des hommes et des femmes dans les différents métiers du spectacle, entre 2005 à 2016.

Ce volet cible les entrants 2005-2006 dans le secteur. L'objectif ici est donc d'étudier les capacités des deux sexes de mener des carrières longues dans l'intermittence. Des données très complètes sur les contrats de travail seront analysées (nombre de cachets, rémunération, nombre de jours de travail par contrat, nombre d'employeurs, etc).

Une typologie de parcours sera ainsi construite en distinguant bien ceux parmi les hommes et femmes qui ont eu un parcours stable de ceux qui ont rapidement quitté l'intermittence. Une attention particulière sera portée à la relation privilégiée que peuvent tisser les intermittents avec un ou plusieurs employeurs pivots.

Un deuxième volet d'étude mettra l'accent sur les inégalités salariales entre les deux sexes. Il prendra appui sur les données de la base Audiens pour la seule année 2015-2016 pour laquelle l'information sur le salaire est pleinement renseignée. Ce volet a pour objectif d'expliquer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, notamment en examinant les volumes respectifs de travail des deux sexes et les éventuelles variations de la rémunération horaire.

Mode opératoire : en collaboration avec le Centre d'étude de l'emploi et du travail

Calendrier : 2ème semestre 2021

- Panorama de l'enseignement supérieur artistique et culturel

Afin de suivre le parcours de formation des étudiants depuis le baccalauréat jusqu'à la fin de leurs études supérieures, un système d'information sur le suivi des étudiants, SISE, a été mis en place en 2017 au Deps avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui porte le dispositif SISE pour l'ensemble des personnes suivant une formation supérieure en France. Le Deps est en charge du dispositif dans le périmètre artistique et culturel, SISE-Culture. Ce dispositif (qui se substitue à l'ancienne enquête dite « 48 ») recense l'ensemble des étudiants dans les écoles publiques et privées spécialisées dans l'enseignement artistique et culturel. Il permet de suivre le parcours de tous les étudiants inscrits et diplômés dans une école relevant du champ artistique et culturel et non plus seulement ceux des écoles sous tutelle du Ministère de la Culture.

De plus, le périmètre SISE-Culture ne couvrant pas l'ensemble des formations en matière culturelle (notamment les formations universitaires), une extension est à l'étude en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur.

Enfin, une étude sur l'enseignement supérieur artistique et culturel pourra prendre appui sur ces enquêtes.

Mode opératoire : en interne et en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Calendrier : actualisation annuelle des bases, amélioration du recueil et du champ en prévision d'une publication d'une étude en 2021.

Valorisation envisagée : note interne et retour aux établissements enquêtés en octobre de chaque année, publication sur l'ensemble du champ artistique et culturel dans les collections de synthèse du Deps.

- L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Comme chaque année depuis 2008, une enquête sera menée auprès de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et délivrant des diplômes dans les domaines du patrimoine, des arts plastiques, de l'architecture, du spectacle vivant et du cinéma), trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête permet de retracer l'évolution sur longue période de l'insertion des diplômés, ainsi que celle de leurs conditions d'emploi (statut d'emploi, volume horaire, rémunération, etc).

Le contexte actuel de crise économique sévère donne à cette interrogation annuelle une acuité particulière. Une partie « mobile » du questionnaire habituel, prévue pour approfondir chaque année un thème particulier en complément des questions récurrentes, a été spécifiquement consacrée en 2020 à l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'insertion et d'emploi des jeunes diplômés. Il est à prévoir qu'une interrogation de cette nature sera renouvelée en 2021, année au cours de laquelle les effets de la crise seront vraisemblablement de grande ampleur.

Calendrier : 1er trimestre 2021

Valorisation envisagée : note interne sur les principaux résultats et retour aux établissements enquêtés

- Genre et carrières au ministère de la Culture

Dans le contexte général du développement des politiques d'égalité des sexes dans la Fonction publique et tout spécialement au sein du ministère de la Culture, cette recherche en cours vise à recenser, décrire et analyser les différences de carrières entre hommes et femmes au sein de cette administration et à mettre en lumière les processus qui les génèrent. Elle est menée en étroite collaboration avec La Mission égalité-diversité du ministère de la Culture.

Il s'agit d'une enquête qualitative par entretiens biographiques en face-à-face auprès de 60 à 70 personnes des deux sexes en position d'encadrement, dans les 3 directions générales du ministère et dans plusieurs DRAC. Il s'agit notamment de reconstituer les trajectoires professionnelles, de mettre en lumière les normes professionnelles qui les sous-tendent et les rapports des individus à ces normes, de mieux apprécier les formes d'appropriation individuelle des politiques d'égalité récemment mises en place.

Mode opératoire : recherche confiée au laboratoire Irisso (Université Paris-Dauphine) sous la direction d'Alban Jacquemart.

Calendrier : remise du rapport final au 31 Janvier 2021

Valorisation envisagée : publication dans les collections du Deps

- Dépenses culturelles des collectivités territoriales

L'enquête sur les dépenses et recettes culturelles des collectivités territoriales conduite sur l'exercice 2014 a inauguré plusieurs évolutions structurelles pour le dispositif de suivi de l'effort financier des collectivités dans le domaine culturel instauré par le DEPS depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980 (enquête triennale ou tous les quatre ans, à partir du recueil des comptes administratifs, sur la base d'un échantillon des communes de plus de 10 000 habitants) ; ainsi, pour la première fois, les données des comptes de gestion transmises par la DGFip ont pu être utilisées, et la totalité des communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements ont été intégrés à l'enquête. Ces changements majeurs permettent d'installer un suivi annuel et quasi exhaustif des dépenses culturelles des collectivités de plus de 3 500 habitants, à l'aide des méthodes de redressement élaborées au cours de la dernière enquête et sous réserve de leur actualisation régulière.

- État des lieux du numérique, suite : les médiations numériques alternatives à la fermeture des établissements patrimoniaux

Au-delà du constat de l'augmentation de la fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux des établissements patrimoniaux durant la pandémie de Covid-19, cette étude a pour objectif d'observer et de documenter le passage au « tout numérique » des établissements patrimoniaux. Elle interroge ainsi la place de l'offre numérique et sa capacité à répondre à cette situation pour assurer au mieux une part des missions des établissements : l'accueil et la médiation auprès des publics. Enfin elle vise également à explorer les pistes d'ajustement ou d'amélioration à intégrer dans les stratégies numériques des établissements.

Calendrier : 1er trimestre 2021

- Tourisme culturel

En vue de l'approfondissement des connaissances en matière de tourisme culturel et d'activités culturelles des touristes étrangers en particulier, il s'agirait d'élargir les informations recueillies dans les enquêtes EVE auprès des visiteurs étrangers et SDT (suivi de la demande touristique, pour les touristes nationaux), en lien avec la Direction générale des entreprises qui conduit ces enquêtes. Outre les enquêtes citées, les utilisations potentielles du portail Datatourisme seront également étudiées, ainsi que les autres sources d'informations potentielles susceptibles d'être croisées avec les données culturelles.

Calendrier :1er semestre 2021

- Suivi du Pass Culture

  En lien avec les Drac, et la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, il s'agira de se rapprocher de la SA Pass Culture pour envisager un dispositif mesurant les enjeux territoriaux du Pass Culture (part des jeunes touchés, type de dépenses, institutions et commerces culturels de proximité concernés...).

Calendrier : 3e trimestre 2021

- Micro-folies : quel impact territorial

Le pôle Économie du Deps accompagnera la DG2TDC sur les méthodologies d'évaluation d'impact en vue d'évaluer l'impact de l'installation d'une Micro-folie sur un territoire. Le pôle Dynamiques territoriales propose de réaliser une étude qualitative destinée à appréhender les usages des structures accueillant les micro-folies et la réception des contenus par les publics. La question de la complémentarité de ces structures avec les institutions muséales sera un angle d'approche.

Calendrier : 4e trimestre 2021

- Étude sur la diffusion de la création artistique

Sous réserve d'une reprise durable de l'activité et d'une couverture exhaustive des scènes nationales et conventionnées , une analyse de la diffusion de la création artistique dans les territoires pourra être conduite à partir des données de billetterie (SIBIL). Elle déterminera la fréquentation par type de spectacle, la diversité de la programmation, l'éventuelle influence des abonnements et des tarifs, en mettant ces observations en regard des caractéristiques économiques, sociales et démographiques des territoires.

Calendrier : 2021 S2

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Participation au panel de maternelle de l'Education nationale : dans la suite des travaux précédents engagés en collaboration avec la DEPP (autour des panels mais également du suivi de l'EAC), un nouveau partenariat sera tissé autour de la création par la DEPP d'un panel de maternelle, dans lequel les questions culturelles tenteront de trouver leur place.

1.2.2 Observatoire « Patrimostat »

Les données relatives à la fréquentation des patrimoines (1 200 musées de France dont musées et monuments nationaux,) sont collectées chaque année via plusieurs dispositifs (le questionnaire Muséofile - en lien avec le service des musées de France ; la requête « post-attentats » la plateforme OPUS). A cette collecte, faite en interne, s'ajoute la sollicitation de services de la DGPA (DAEI, DPRPS, SIAF, SDMH, CMN, etc.) afin d'obtenir les données relatives aux autres équipements et de couvrir ainsi l'ensemble des patrimoines sur le territoire national. Chaque année, ces données sont compilées dans la publication « Patrimostat » qui fait état de la répartition des équipements patrimoniaux sur le territoire et de leur fréquentation.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Participation depuis fin 2020 aux groupes de travail pour l'élaboration de la nouvelle nomenclature de saisie des informations annuelles concernant les artistes auteurs et leurs revenus dans le cadre du transfert des données statistiques permettant le suivi des populations d'artistes-auteurs à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

1.4.2 Etablir et actualiser un référentiel partagé des équipements culturels maillant le territoire national.

1.4.3 Dispositif Post-attentat : suite aux attentats de novembre 2015, à la demande du Cabinet du ministère de la Culture, un dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation a été mis en place auprès d'un échantillon de 22 établissements patrimoniaux nationaux (14 musées, 2 lieux d'expositions temporaires, 6 monuments nationaux). Suite à la pandémie de Covid 19, il a été proposé d'étendre ce panel, à partir de 2021, à une liste d'une vingtaine d'établissements supplémentaires. Soit une cinquantaine d'établissements qui seraient suivis mensuellement sur leur fréquentation.

1.4.4 La plateforme SIBIL (système d'information billetterie) dispose désormais de données de billetterie recueillies de façon automatique pour la plupart des opérateurs et des structures labellisées.

1.4.5 Le suivi de l'offre d'éducation artistique et culturelle en école et au collège qui était alimenté depuis 2019 par une enquête, sera à partir de 2021 par des données administratives remontant de la plateforme ADAGE gérée par le ministère de l'éducation nationale.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Poursuite du projet de refonte de l'Atlas de la Culture, qui devient un outil numérique de cartographie et de datavisualisation dynamiques. Cet outil numérique permettra d'articuler un plus grand nombre d'indicateurs à des échelles territoriales plus fines afin de donner à voir de façon plus précise les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises à place pour en favoriser l'accès. Les données propres au champ culturel seront replacées dans un contexte plus général grâce à la mobilisation de données de contexte démographiques, économiques, touristiques, etc. Un effort sera fait pour appréhender la mobilité des personnes et leurs conditions d'accès à l'offre culturelle.

1.5.2 Projet de refonte d'un produit de diffusion, les chiffres clés, dont la forme est encore en cours de réflexion : soit évolutif et mis constamment à jour avec des flux de données, soit une publication qui présentera des analyses sectorielles poussées dans tous les pans de la culture.

1.5.3 Plateforme de mise à disposition de ressources concernant la recherche portant sur la socialisation/médiation culturelle

Le Deps et le Centre Georges Pompidou se sont associés pour créer une plateforme numérique de mise à disposition de résultats de recherche portant sur la socialisation/la médiation culturelle, à destination du grand public averti, des professionnels de la médiation, des étudiants ainsi que des chercheurs. Cette plateforme est hébergée par le Centre Pompidou et alimentée scientifiquement par le Deps, en collaboration avec des universités partenaires pour chaque projet.

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

1.5.4 Plateforme PANELS (Plateforme d'Analyse Elfe sur la Socialisation)

ELFE est la première cohorte de naissance française, créée en grandeur nature en 2011 (elle comportait près de 20 000 enfants, représentatifs des naissances de la population générale en 2011), et offre une opportunité unique d'analyser le développement de l'enfant dans son milieu, avec le souci d'étudier les différents facteurs en interaction tout au long de son parcours jusqu'à l'âge adulte : facteurs familiaux, sociaux, scolaires, culturels, comportementaux, environnementaux, sanitaires, nutritionnels… Plusieurs vagues d'enquête ont déjà été réalisées et traitées par le Deps (voir rubrique publication).

L'INED, ELFE et le Deps se sont associés pour créer une plateforme de soutien au traitement des données ELFE sur les sujets traitant de la socialisation culturelle.

Cette plateforme a pour activités :

- le financement de contrats post-doctoraux,

- le lancement d'appels à projets de recherche : ces appels seront lancés tous les deux ans pour une durée de deux ans à trois ans (en moyenne). Ces appels respecteront les règles d'accès aux données des équipes ELFE (équipes partenaires : accès immédiat, autres équipes : accès après 18 mois) selon les modalités prévues dans la charte d'accès aux données Elfe. Les lauréats des appels seront bénéficiaires d'une subvention de recherche financée par le Ministère.

- l'animation de séminaires de travail commun aux équipes financées : leur nombre sera fixé dans l'appel à projet et les équipes financées devront s'engager à y participer dans le cadre du conventionnement lié à la subvention. Ces séminaires auront pour objectif de favoriser la montée en compétence et le partage d'expertise via des discussions sur les problématiques, méthodes et outils utilisés pour le traitement des données ELFE,

- l'organisation de la valorisation de la recherche : publications, traductions, organisations de journée d'étude ou de séminaires, colloques, etc.,

- la mise en commun des outils statistiques créés par les équipes de recherche : tous les outils statistiques – variables agrégées, indicateurs, modélisations - créées dans le cadre de ces projets (assortis de leur documentation précise) seront versés à l'équipe ELFE pour mise à disposition via Pandora à l'issue des projets de recherche dans un délai qui sera précisé dans les appels à projet.

DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

0. Orientations pour 2021

L'année 2021 sera marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire et de son impact, tant dans le domaine sanitaire que social. Outre des opérations exceptionnelles, comme l'enquête EpiCov, un certain nombre d'opérations annuelles seront enrichies de modules ad hoc pour mieux documenter la crise sanitaire. Par ailleurs, de nouveaux systèmes d'information ont été ou vont être constitués pour faire face aux besoins d'informations nés de la crise sanitaire.

Cette dernière a également imposé le report de certaines opérations prévues initialement en 2020, particulièrement dans le domaine social, et le programme de collecte en sera d'autant plus chargé. Le programme initial d'enquêtes 2021 est quant à lui maintenu, notamment le lancement du dispositif multi-enquêtes Autonomie. Pour la 1ère fois depuis plusieurs années, le budget de la Drees est en hausse en 2021, ce qui lui permet d'envisager la réalisation ou la réédition d'opérations jusque-là différées, comme l'enquête Urgences hospitalières qui est à l'étude.

Enfin le passage en production du 1er volet du projet Code statistique non signifiant (CSNS) porté par l'Insee devrait permettre à la Drees de développer encore davantage ce mode de collecte, notamment dans le domaine social et de raccourcir les délais de constitution de ses bases et leur diffusion.

Le périmètre des travaux Drees s'étendra en 2021, avec la reprise d'une partie des travaux d'études du Fonds Complémentaire santé solidaire, disparu en 2020. Elle se désengagera progressivement du répertoire Adeli, qui sera décommissionné en 2022. Elle poursuivra la refonte du répertoire Finess avec une gouvernance renouvelée, associant étroitement les acteurs responsables de la gouvernance des systèmes d'information en santé, la délégation du numérique en santé (DNS) et la DNUM.

Début 2021, la Drees a ouvert son nouveau site internet, qui était l'un des projets phare de son moyen terme 2019-2022. Elle poursuivra résolument sa politique d'ouverture de ses données aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources.

Elle poursuivra la consolidation et la sécurisation de ses environnements de calcul et de ses infrastructures de production notamment via le projet de création d'un centre de calcul sécurisé mené en partenariat avec la Dares et la DNUM. La migration de ses applications de SAS vers R se poursuit.

L'année 2021 sera également marquée par la revue par les pairs, à laquelle la Drees participera pour la 1ère fois.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Concernant le domaine social et médico-social :

Plusieurs opérations pluriannuelles importantes entreront **en phase de *collecte*** en 2021 :

Enquêtes Autonomie [*DQS1, DQS2*] : les volets « vie quotidienne et santé », « personnes résidant en ménages » et « aidants de personnes résidant en ménage ».

Enquêtes sur les modes d'accueil des jeunes enfants et **auprès des assistants familiaux** [*DQS3*] : dans les deux cas, la collecte a été reportée de l'automne 2020 a printemps 2021 du fait de la crise sanitaire,

Enquête sur les Motivations de départ à la retraite : collecte d'une nouvelle vague.

Enquête quadriennale auprès des établissements accueillant des familles et des adultes en difficulté sociale (enquête ES-DS) [*DQS6*] : collecte d'une nouvelle vague, dont le champ sera élargi à de nouvelles structures, permettant une couverture plus complète de la population des personnes sans domicile.

L'instruction sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :

Enquêtes Autonomie [*DQS1, DQS2*] **:** outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, trois volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison, dans les établissements de santé mentale, et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023)

Enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (enquête ES-PE) [*DQS3*] **:** préparation d'une vague portant sur la situation en 2021 et collectée en 2022),

Enquête auprès des écoles de formation au travail social – Volet Étudiants : Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la collecte rénovée débutera le 1er janvier 2022, L'année 2021 sera consacrée à la refonte complète du dispositif : révision du questionnaire, changement du processus de collecte et inscription du dispositif dans le cadre de la statistique publique (avis d'opportunité obtenu fin 2020, passage devant le comite du label prévu en octobre 2021).

Concernant le domaine Santé :

Enquêtes de santé en milieu scolaire [*DQS 3*]: du fait de la fermeture des écoles en 2020, l'enquête auprès des enfants de grandes sections de maternelle n'a pu se tenir. Elle est reportée à 2021 sur un échantillon réduit qui ne permettra pas des exploitations régionales mais qui limite la charge pour la médecine scolaire encore très mobilisée par le CoVid.

En 2021 la DREES et l'OFDT étudieront la possibilité d'un rapprochement en les enquêtes de santé scolaire et EnClass pour la classe de sixième. Ce nouveau dispositif se substituerait à l'enquête habituellement réalisée en CM2 et pourrait être mis en place à l'occasion du millésime 2022 d'EnClass.

Enquête EPICOV :

Dans le contexte du premier confinement, la DREES et l'Inserm en collaboration avec l'Insee et Santé publique France ont mis en place une importante enquête en population générale permettant à la fois de suivre la contamination par le covid grâce à des prélèvements sanguins et d'appréhender les conséquences des confinements et des mesures sanitaires sur les modes de vie grâce à un questionnaire administré par téléphone ou sur internet. Cette enquête est réalisée par vague : la première en mai 2020, la deuxième en novembre 2020. Des vagues 3 et 4 seront programmées en

2021. Cette enquête réalisée sur un très gros échantillon (135 000 répondants en vague 1) est représentative au niveau départemental.

Enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé – Volet Étudiants

Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la collecte rénovée débutera le 1er janvier 2022, L'année 2021 sera consacrée à la refonte complète du dispositif : révision du questionnaire, changement du processus de collecte et inscription du dispositif dans le cadre de la statistique publique (avis d'opportunité obtenu fin 2020, passage devant le comite du label prévu en octobre 2021).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le domaine social et médico-social :

Deux bases de données administratives pluriannuelles ou nouvelles seront **collectées** en 2021 :

Échantillon inter régime de retraités (EIR – collecté tous les quatre ans) [*DQS1, SERPU3*] : cet échantillon couvre aussi le champ de l'invalidité et cette nouvelle vague inclura, pour la première fois, les rentes d'incapacité permanente du risque AT-MP, permettant de combler ainsi une des « zones d'ombre » de la statistique publique.

Remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA (RI-insertion) [*EQRT2*] **: l**a première vague sera constituée à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la CNAF et de Pôle Emploi**.** Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS de la DREES sur les parcours dans les minima sociaux.

BADIANE : une première vague de la base sera par ailleurs diffusée en 2021. Cette base statistique annuelle a vocation à rassembler et mettre en cohérence toutes les données administratives disponibles sur les établissements médico-sociaux. La première base sera construite à partir de données de la DREES, de la CNSA, de l'ANAP et de Santé publique France, et portera sur les établissements pour personnes âgées. Elle s'enrichira progressivement de nouvelles informations issues d'autres fichiers administratifs, et s'élargira au domaine des établissements pour personnes handicapées.

L'instruction de plusieurs projets sera en outre mise en œuvre en 2021 :

Échantillon inter régimes de cotisants (**EIC**). [*SERPU3*] : préparation d'une première vague de la base.

Remontées individuelles sur l'autonomie (**RI-autonomie**) [*DQS1, DQS2*] : cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la DREES par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.

Panel ÉNÉAS [*DQS2, SERPU1*] : ce projet visant à suivre le parcours d'entrée dans la perte d'autonomie des personnes âgées à partir d'un appariement de diverses sources administratives, sera relancé.

OLINPE [*DQS3*] : sous réserve que le projet soit confirmé par le Ministère, la DREES préparera par ailleurs en 2021 la reprise (en 2022) de la mission de produire les données sur la protection de l'enfance à partir des données administratives des conseils départementaux.

Appariements : de nombreux appariements de données seront également réalisés en 2021, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » : croisement des données des panels de la DREES sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, etc. L'appariement de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 avec les données socio-fiscales sera enfin finalisé, et ses premiers résultats seront publiés, en 2021.

Le projet d'**amélioration de la mesure du non-recours aux prestations sociales** [*SP2*], initié à l'automne 2019, dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est-Créteil (Upec) et l'Insee, se poursuit. Un point d'étape est prévu en 2021 sur la mesure et les déterminants du non-recours au RSA et la prime d'activité, en partant de l'ERFS et en mobilisant le modèle de microsimulation Ines. En parallèle, la faisabilité d'une expérimentation d'appariement entre l'ERFS et le Dispositif des ressources Mutualisées (DRM) est en cours afin d'améliorer la simulation des éligibles et des non-recourants grâce à la connaissance de leurs ressources mensuelles.

Dans le domaine sanitaire

Base dépenses de santé et restes à charge : en 2021, la DREES assurera la maintenance et poursuivra l'enrichissement de cette base, pour l'ensemble des assurés ayant consommé des soins et des biens médicaux, en ville et à l'hôpital, par grands postes de soins, à partir des données issues du SNDS, du DCIR/S (intégration des données DCIR 2018 et conversion au format DCIRS) pour les soins de ville puis enrichissement sur l'hôpital à partir du PMSI (données 2018). Ces travaux sont dépendants de la disponibilité des données fournies par la CNAM.

INES-OMAR : La DREES terminera en 2021 l'actualisation de l'édition 2017 du modèle de micro-simulation INES-OMAR, visant à estimer les dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie obligatoire mais aussi complémentaire, ainsi que les restes à charge des ménages, selon les caractéristiques socio-démographiques. Cette édition du modèle repose pour la première fois sur l'enquête SRCV 2017, dont le module sur la complémentaire santé permet de connaître la répartition de la couverture complémentaire et des primes dans la population.

Appariement Sivic-Fideli : afin de mieux identifier les caractéristiques des patients hospitalisés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, un appariement entre les bases Fideli et Sivic est en cours de réalisation, en partenariat avec l'Insee.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Suivi de la crise sanitaire et de ses impacts : la DREES a entamé fin 2020 et poursuivra en 2021 -- tant que la crise sanitaire durera - la publication de données mensuelles sur les prestations de solidarité (minima sociaux, etc.). D'autres travaux sont en cours pour explorer d'autres sources de données potentielles permettant un suivi conjoncturel de la précarité (données des CCAS, données sur l'aide alimentaire, DSN, etc.) ; le cas échéant, des indicateurs conjoncturels complémentaires pourraient être publiés pour enrichir ce tableau de bord. [*DQS6*]

La DREES continuera également de publier de manière hebdomadaire les statistiques sur les délais entre le prélèvement et l'enregistrement du résultat pour les tests virologiques dans le cadre de l'épidémie actuelle.

Séries longues d'emploi salarié hospitalier : la DREES a publié en décembre 2020 un dossier méthodologique pour présenter de nouveaux indicateurs en séries longues pour suivre l'emploi salarié du secteur hospitalier, pour quelques grands groupes de professions, médicales ou non. Ces indicateurs seront désormais mis à jour chaque année et leurs résultats diffusés et commentés dans une fiche de l'ouvrage annuel de la DREES *Les établissements de santé* (collections Panoramas de la DREES).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La DREES poursuivra les efforts visant à rendre plus accessibles à la recherche ses bases de données détaillées, engagés en 2020 avec le versement au CASD de nombreuses bases. Par ailleurs, elle a mis en ligne son nouveau site internet début 2021, avec notamment une nouvelle rubrique « sources, données, méthodes » permettant de faciliter l'identification des sources qu'elle produit. Elle poursuit résolument sa politique de mise à disposition de ses données, en offrant notamment de nouvelles possibilités de visualisation des données mises en ligne en open data. [*AVG 8*]

En particulier, seront diffusées en open data :

- des bases anonymisées : elles viseront à offrir un accès très rapide des chercheurs aux données, leur permettant d'en apprécier les possibilités avant d'entamer les démarches d'accès aux données indirectement identifiantes (qui peuvent être longues et coûteuses, notamment dans le cas de données de santé). Le premier pilote concernera les données individuelles sur l'APA.

- des données brutes exhaustives (enquête sur l'aide sociale des départements, enquête annuelle auprès des caisses de retraite…) : à l'heure actuelle, seuls les principaux indicateurs tirés de ces données sont publiés.

- de nouvelles applications de datavisusalisation, notamment sur les dépenses de santé et les restes à charge par type d'individus, mais aussi, en partenariat avec les conseils départementaux, afin de répondre à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. [*TRT1*].

Cette diffusion renforcée en open data va de pair avec la démarche d'ouverture des codes sources (études, modèles de simulation…) par la DREES, instruite en 2020 et qui sera mise en œuvre progressivement à partir de 2021.

DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

0. Orientations pour 2021

Le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) exploite les sources administratives dont la DGEF est propriétaire : titres de séjour, visas, demandes d'asile et acquisitions de la nationalité française. Ses travaux visent à produire des fichiers statistiques annuels à partir desquels il publie les données annuelles sur les titres de séjour, l'asile, les visas, les retours et les naturalisations, mis en ligne sur les pages DSED du site internet de la DGEF. Ces données sont également transmises à Eurostat en application du règlement 862/2007 couvrant le champ des migrations et de la protection internationale. Ce règlement est modifié en 2020 (2020-851), avec une mise en œuvre en 2021 qui nécessite des adaptations importantes dans les systèmes d'information du DSED et dans les processus de production des réponses à Eurostat.

Par ailleurs, l'investissement majeur réalisé par la DGEF pour la rénovation des outils de gestion de la présence étrangère en France, et des systèmes d'informations afférents se poursuit. Il s'agit du programme d'administration numérique des étrangers en France (ANEF), dont le DSED pilote la partie « Analytics » (analyse des données / rapports de gestion). Après le lancement sur la partie « titres étudiants » réalisé en 2020, 2021 doit voir aboutir la plus grande partie du projet, notamment sur l'asile et l'immigration irrégulière.

Côté études, le DSED traite les résultats des enquêtes statistiques avec une approche spécifique des populations immigrées, ou de la deuxième génération quand cela est possible. Il s'agit notamment de l'enquête Trajectoire et Origines (TeO), du RP, des enquêtes emploi en continu et de l'enquête logement.

L'année 2021 verra également la préparation de la troisième vague de l'enquête ELIPA 2 ainsi que la publication de résultats d'études réalisées à partir des deux premières vagues.

Enfin, une nouvelle publication annuelle sur les « chiffres clés de l'immigration » sera diffusée, et le calendrier de mise en ligne des indicateurs sur la lutte contre l'immigration irrégulière, annuel jusqu'à présent, deviendra trimestriel.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La rénovation du système de gestion de la présence étrangère en France (Administration Numérique des Etrangers en France -ANEF-) engendre une modification en profondeur des Systèmes d'informations administratives afférents, qui devrait s'étaler jusqu'en 2022 :

- En 2021, le SSM devra aboutir sur la partie « Analytics » du projet concernant l'asile, les demandes sous statut Dublin, l'immigration économique, les éloignements et départs d'étrangers en situation irrégulière et les nationalités. Le SSM pilote ces travaux qui sont menés en collaboration étroite avec les directions métiers de la DGEF, les informaticiens du ministère ainsi que plusieurs prestataires intervenant sur diverses parties de l'ANEF.

- Le DSED devra consacrer des moyens à la modification de ses chaînes de traitement des données administratives dans ces différents domaines. Mais les données obtenues seront mieux maîtrisées, harmonisées et plus fiables. Côté statistiques, les indicateurs gagneront ainsi en robustesse et en régularité.
- Le pilotage de l'activité sera aussi amélioré, notamment grâce à de nouveaux outils d'interrogation conçus pour répondre aux besoins des métiers et des préfectures.
- Enfin, le nouveau système d'information permettra la suppression de plusieurs enquêtes mensuelles réalisées auprès des préfectures

La modification du règlement d'Eurostat portant sur les statistiques de l'immigration augmente le nombre, la finesse de désagrégation et la fréquence des indicateurs à transmettre, notamment sur l'asile. Le nouveau système d'information sera utilisé à travers Analytics dès qu'il sera opérationnel pour répondre à ces nouvelles demandes mais en attendant, les chaînes de traitement actuelles vont devoir être adaptées début 2021. Deux dérogations ont été demandées et obtenues sur des sujets pour lesquels les enquêtes actuelles ne permettent pas de répondre.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La publication annuelle des indicateurs sur les départs d'étrangers en situation irrégulière deviendra trimestrielle en 2021. Les dates de diffusion figurent d'ores et déjà sur le site du SSM.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre du projet ANEF, la plupart des référentiels utilisés dans les SI de la DGEF sont revisités.

Le DSED apporte son expertise à ces travaux.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'année 2021 sera l'occasion de la sortie d'une nouvelle publication annuelle sur les chiffres de l'immigration reprenant les principaux tableaux élaborés à l'occasion de la rédaction du rapport annuel au parlement, avec la mise à disposition de ces tableaux sur le site Internet du DSED. La conception de ce nouveau produit s'inspirera de près des fiches de la collection « Insee Références ».

De même le DSED participera à la refonte du site internet du Ministère en collaboration étroite avec le SSM-Sécurité Intérieure afin d'avoir une identité statistique propre (SSP) et une plus grande autonomie dans la gestion de notre site.

La charte graphique des publications du SSM sera revue et harmonisée, en tenant compte de la nouvelle charte graphique de l'Etat.

INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

0. Orientations pour 2021

Plusieurs orientations se dessinent du côté de l'Ined pour l'année 2021 :

- suite à l'approbation des orientations stratégiques 2021-2026 en fin d'année 2020 par ses instances, l'Ined va en 2021 échanger avec ses ministères de tutelles pour mettre en place un nouveau contrat d'objectifs et de moyens ;

- en 2021, l'institut va poursuivre son implantation sur le Campus Condorcet et développer encore davantage ses échanges et collaborations sur le campus et au-delà ;

- le projet LifeObs (Life Course Observatory) présenté par l'Ined avec plusieurs partenaires (dont l'Insee) a été retenu parmi les 50 projets qui seront financés sur 2021-2027 comme Equipex+ par le PIA3 (programme d'investissements d'avenir 3). Il propose comme « équipement structurant pour la recherche » un programme de huit enquêtes sur les comportements familiaux ; le financement reçu servira à financer en partie leurs collectes et à contribuer à leur mise à disposition et à leur valorisation auprès d'un large public. Un dialogue devrait s'engager début 2021 avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et l'Agence nationale de la Recherche afin de finaliser le dossier de financement.

- dans le cadre de ses missions d'appui et d'expertise, l'Ined poursuivra en 2021 une convention de 30 mois avec l'Insee visant à analyser les données de contact du fichier Fidéli de production (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes), analyse qui sera utile pour les futures enquêtes des deux instituts et du SSP ;

- l'Ined poursuivra l'installation de son « DataLab » créé fin 2019 au sein du service des enquêtes et sondages de l'Ined, pour mettre en avant et renforcer les activités de mise à disposition des données (données d'enquêtes, données contextuelles, données démographiques agrégées). Il continuera notamment l'alimentation et l'aide à l'exploitation de la base démographique sur les décès liés à la Covid-19 qui porte actuellement sur 18 pays ; il travaillera aussi au développement d'un nouveau catalogue de ses enquêtes.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines (dont 289 paires de jumeaux). Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant (et de son éventuel jumeau). Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : la dernière enquête par téléphone a eu lieu en 2017 à l'âge de 5 ans et demi des enfants ; des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés dans les écoles scolarisant un enfant ELFE, en maternelle (2016) et en cours préparatoire (2018). En 2019, une enquête intitulée « Manger, bouger, grandir » a été menée par Internet auprès de l'un des parents au moment où les enfants de la cohorte atteignaient 7 ans et demi.

Trois enquêtes ont eu lieu en 2020. Une enquête pilote a consisté à interroger par internet les enfants sur leurs activités physiques et sportives à l'école et sur le temps libre, leurs relations avec chacun des membres de leur fratrie et leurs activités sur écrans. En ce qui concerne la cohorte nationale, une enquête a été menée auprès des écoles scolarisant un enfant ELFE, comportant des exercices en mathématiques et en français, des questions sur le bien-être à l'école et un questionnaire à renseigner par l'enseignant, notamment sur les adaptations pédagogiques à la rentrée scolaire suite au confinement. Elle a associé les enfants de la cohorte EPIPAGE2 consacrée au suivi des enfants nés grands prématurés. Initialement prévue au dernier trimestre du CE2, cette enquête a été décalée en début de CM1 du fait de l'épidémie. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'équipe s'est fortement mobilisée pour que les parents de la cohorte se voient proposer l'auto-questionnaire web conçu dans le cadre du projet SAPRIS (« Santé, perception, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise COVID-19 »), qui associe également les adultes participants aux autres grandes cohortes françaises (Constances, NutriNet-Santé, E3N/E4N).

Enfin, l'année 2020 a également été consacrée à la préparation de l'enquête aux 10 ans et demi des enfants qui débutera à l'automne 2021, notamment via l'analyse méthodologique et le bilan de

l'enquête réalisée en 2018 auprès des enfants de la cohorte pilote. L'année 2021 sera essentiellement consacrée à la préparation puis au démarrage de la collecte de cette enquête, qui devrait s'achever mi-2022.

Les prochaines enquêtes bénéficieront pour la période 2020-2024 d'un financement additionnel « Investissements d'avenir », attribué à la Plateforme RE-CO-NAI (Recherche sur les Cohortes d'enfants suivis depuis la NAIssance) au bénéfice des cohortes ELFE et EPIPAGE2 pour un montant de 2,7 millions d'euros.

Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfont à de strictes garanties d'anonymat des familles et il est prévu début 2021 leur intégration dans la plateforme France Cohortes, plateforme mutualisée pilotée par l'Inserm dans le cadre d'une unité mixte de services dont l'Ined sera co-tutelle.

La partie sciences sociales de cette enquête de cohorte relève de la statistique publique. Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable et le label de qualité statistique pour chacune de ses phases.

b) Enquête Trajectoires et origines 2 (TeO2)

Dix ans après l'enquête TeO menée en 2008-2009, un des enjeux essentiels du projet TeO2 est de renouveler les savoirs et mettre à jour les données sur les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire dans la société française, en conduisant et exploitant une nouvelle enquête de grande ampleur, pour mesurer des évolutions des inégalités dans la société française selon l'origine des individus, en articulation avec la classe sociale, le genre, l'âge, la religion et le quartier. Menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Ined et l'Insee comme TeO, elle reprend des principes similaires pour la base de sondage et le mode d'échantillonnage.

L'enquête TeO2 est conduite auprès d'un échantillon de 26 000 individus, représentatifs de l'ensemble de la population vivant en France métropolitaine. L'échantillon est conçu pour surreprésenter les populations issues de pays étrangers et des DOM (première et deuxième génération). Cinq groupes distincts au total vont être interrogés : 9 000 immigrés environ (personnes nées étrangères à l'étranger), 9 000 descendants directs d'immigrés environ (personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés), 800 personnes environ nées dans un département d'Outre-mer, 800 personnes environ nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né dans un département d'Outre-mer, et 3 400 personnes environ n'appartenant à aucun des groupes précédents (population majoritaire). Ces cinq sous-échantillons portent tous sur des populations de 18 à 59 ans, ce qui correspond à une élévation de la limite haute de l'âge pour les descendants d'immigrés et de « Domiens » par rapport aux populations échantillonnées en 2008-2009. En outre un sous-échantillon de descendants de Français nés à l'étranger, essentiellement des rapatriés d'Algérie, est enquêté en complément des autres groupes d'intérêt (3000 individus).

La première vague de l'enquête consacrée aux immigrés a été collectée par l'Insee avec succès entre juillet et décembre 2019. La seconde vague consacrée aux descendants d'immigrés a démarré en janvier 2020 et a été prolongé jusqu'à fin novembre 2020 du fait de l'interruption de la collecte par l'épidémie de Covid-19 au printemps 2020. De mars à août 2020, l'Ined a mené à bien avec succès l'enquête auprès des immigrés non francophones de la première vague qui n'ont pas pu être enquêtés par l'Insee du fait de la barrière de la langue (l'Ined a eu recours pour cela à des enquêteurs-traducteurs en 8 langues).

En 2021 auront lieu les premiers travaux du groupe d'exploitation de l'enquête ainsi que l'appel à projet pour des post-enquêtes qualitatives (auprès d'enquêtés ayant accepté d'être recontactés pour un entretien). L'équipe travaillera aussi à la constitution d'une base contextuelle et à la documentation de l'enquête en vue de sa mise à disposition.

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du CNIS en novembre 2017 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en novembre 2018.

c) Enquête Migrations, Famille et Vieillissement dans les départements d'Outre-mer (MFV2)

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillissement » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements/régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête est reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégageant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvre les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte a démarré en janvier 2020 et a été interrompue par l'épidémie de Covid-19. La collecte a repris mi-juillet en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion mais un second confinement a interrompu à nouveau la collecte en Martinique en octobre/novembre (la possibilité de faire la passation par téléphone a été donnée aux enquêteurs). Le décalage de la fin de collecte devrait rendre possible les objectifs attendus. La collecte se terminera en juin 2021 pour La Réunion, Martinique et Guadeloupe et fin 2021, comme prévu, pour la Guyane.

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

d) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli

En 2021, l'Ined va continuer la préparation de plusieurs enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées dans les années à venir au CNIS pour avis d'opportunité puis au comité du label.

Actuellement, quatre enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

- l'enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes, pour laquelle un test de protocole et de questionnaire sera lancé au premier trimestre 2021, pour une enquête réelle en 2022 ;

- la participation française au deuxième round de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, pour laquelle une enquête pilote est en préparation pour l'automne 2021, ce pour quoi un échantillon tiré dans le fichier Fidéli a été demandé à la division Sondages de l'Insee (avis favorable du comité du secret statistique obtenu le 9 juillet 2020) ;

- la nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004), dont la conception se fait en concertation avec l'équipe du projet GGS car elle porte sur des sujets proches ;

- la nouvelle enquête sur la fécondité dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, avec le souhait de sur-échantillonner les femmes ayant connu une IVG à l'aide des données du SNDS si possible.

Le projet européen Eurocohort-GUIDE pour une cohorte d'enfants au niveau européen pourrait également mobiliser un tirage d'échantillon dans Fidéli pour sa partie française.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

L'Ined poursuit en collaboration avec l'Insee son projet financé par l'Agence nationale de la recherche « Big statistical data and mobile society ». Ce projet utilise les données du recensement, de l'EDP++ et des données administratives.

L'Ined a également été sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud - UVSQ. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires). En 2020, la remontée accélérée des données du PMSI-MCO (données sur les hospitalisations en médecine chirurgie obstétrique), mise en place lors de la crise sanitaire, a été également utilisée pour un projet d'analyse de l'accès aux IVG en période de crise.

Par ailleurs, d'autres projets de recherche exploitant les données du SNDS sont en cours d'élaboration ou démarrent (sur la PreP, la transidentité, la contraception par stérilet et implant, les IVG, l'analyse

des causes de décès, la consommation de soins pendant la pandémie de Covid-19, les maladies chroniques pendant la pandémie, etc.). Une réflexion est également en cours pour préparer des exploitations de l'EDP-santé, notamment pour étendre et approfondir les analyses de la santé et de la mortalité des immigrés. En 2021, les travaux d'exploitation du SDSD et l'EDP-santé viseront aussi à apporter des connaissances sur l'impact différencié de la crise du Covid en termes de mortalité et de recours aux soins.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur le contenu des données de contact du fichier Fidéli de production ont débuté en janvier 2020, en lien avec la division Recueil et Traitement de l'Information de la Direction de la Méthodologie et de la Coordination Statistique et Internationale de l'Insee. Suspendus par le premier confinement du printemps 2020 et les incertitudes qui ont suivi, ils se poursuivront jusqu'à mi-2022 ; en parallèle, des échanges sont en cours pour que l'Ined puisse mener, en collaboration avec la Drees, l'analyse des données de gestion de la collecte de l'enquête Epicov (1ère vague).

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'équipe du DataLab a débuté en 2020 une réflexion pour mettre en place un nouveau catalogue des enquêtes de l'Ined sur le site internet de l'Ined, en parallèle de la réflexion menée au sein de Quetelet PROGEDO Diffusion sur le changement nécessaire de l'outil actuel de catalogue (Nesstar) ; un mini site du DataLab est en cours de construction dans le but de faciliter l'accès aux données de l'Ined pour les internautes.

Le service des éditions de l'Ined a ouvert fin 2020 ses collections d'ouvrage sur la plateforme « OpenEdition Books » (dont la collecte Grandes Enquêtes) : diffusion de l'intégralité des textes gratuitement en html (en parallèle des pdf et des ePubs payants). Fin 2020 également, les séries longues de la conjoncture démographique ont été mises en ligne sur le site interned de l'Ined, à l'occasion des 50 ans de l'article de conjoncture démographique annuel de la revue Population https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/bases-donnees/population-de-la-france-series-longues/.

INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2021

En raison de l'épidémie de Covid, l'EAR de 2021 est reportée à l'exception de Mayotte et du recensement des bateliers. Cette décision a été prise par le Directeur Général de l'Insee après une large phase de concertation avec les acteurs (Cnerp, Association des maires de France, DGCL notamment).

En 2021, l'enquête ne concernera donc que Mayotte et les bateliers. Pour autant, des populations légales seront bien produites en fin d'année en adaptant légèrement les méthodes en vigueur et en recourant un peu plus aux données administratives.

- **première enquête à Mayotte [*TRT2*]** : la préparation de la première EAR à Mayotte en 2021 soulevait plusieurs défis qui ont tous été relevés malgré les perturbations de l'année 2020 : former l'équipe Insee et les communes ; accompagner les communes pour cette « première fois » ; adapter le protocole aux caractéristiques de l'habitat ; adapter les contrôles qualité à ce territoire. L'enquête devrait démarrer le 4 février mais l'évolution actuelle de la situation épidémique dans le département pourrait nécessiter un décalage.

- **le recensement des bateliers.** Cette opération qui est organisée uniquement les années se terminant en 1 et 6 nécessite de mettre en place un dispositif particulier et est en cours.

Les autres évolutions qui étaient prévues pour l'EAR 2021 sont reportées à 2022 notamment

- la **généralisation du protocole de collecte séquentiel [*CNERP 3*].** Le protocole de collecte testé pour les logements individuels consiste à déposer la notice internet avec les paramètres de connexion au questionnaire en ligne dans la boîte aux lettres des personnes et à attendre environ 5 jours qu'ils répondent directement. En l'absence de réponse, le protocole standard reprend alors. Les premiers tests ont montré que ce protocole pouvait se généraliser, permettait d'accroître la réponse par internet et satisfaisait complètement les communes. Le test à grande échelle organisé en 2020 a permis de confirmer que cela ne générerait pas un effet de mode significatif sur les résultats.

- **recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de plus de 10 000 habitants**. Ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans, les années en 1 et 6 et a aussi été décalé à 2022. Il s'agit d'une collecte difficile qui requiert des consignes et un accompagnement spécifique des communes. Dans les villes où seront organisées des nuits de la solidarité (notamment à Paris), les deux opérations pourraient être jumelées sous réserve que la méthodologie suivie soit conforme aux attendus de l'Insee. Des échanges et travaux sur ce sujet ont eu lieu en 2020 avec Paris et seront poursuivis en 2021 avec plusieurs villes intéressées.

- **la mise en place de l'expérimentation prévue par la loi Pacte** sur le recours à un prestataire externe pour les fonctions d'agent recenseur. La Poste est candidate et a signé une convention avec l'Insee qui sera reportée d'un an par avenant. 34 communes parmi celles autorisées par décret avaient signé une convention avec La Poste pour la collecte 2021. Cette expérimentation est donc reportée à 2022.

- **la préparation des tests de transfert du champ communautés vers le champ ménages des gendarmeries et résidences Adoma** ainsi que le test d'automatisation de l'utilisation du fichier de l'administration pénitentiaire.

Par ailleurs, le **projet visant à substituer des fichiers issus de Relief (ex Fideli) aux fichiers de la TH dans les chaînes du recensement [*CNERP 6*]** a démarré. La nouvelle application est en cours de développement.

Parallèlement, le report de l'EAR 2021 donne des marges de manœuvre pour avancer dans l'instruction de plusieurs changements notamment :

- l'évolution du questionnaire pour l'intégration de la PCS2020 à compter de l'EAR 2024 [*CNERP 5*];

- la création d'un nouvel outil de codage de la PCS pour les répondants papier et la labellisation de cet outil ;

- le test d'un nouvel outil de codage de l'établissement employeur et d'une nouvelle interface pour améliorer les outils actuels ;

- l'instruction des propositions formulées par un groupe de travail de l'action Insee 2025 sur le recensement (action B1-3) afin de trouver des pistes d'amélioration de l'efficience (instruction menée par des groupes de travail associant des acteurs nationaux et régionaux). Parmi celles-ci, on peut notamment citer la promotion d'un recours accru à la délégation aux EPCI de la réalisation des EAR et la simplification du protocole d'enquête dans les très petites communes.

- l'instruction des conditions de faisabilité d'un passage du e-questionnaire du recensement sur smartphone.

Des travaux exceptionnels d'amélioration de la qualité des RIL auront également lieu au premier semestre.

Le développement de la **base adresse nationale (BAN)** soulève la question d'une éventuelle articulation avec le répertoire des immeubles localisés (RIL) qui sera instruite en 2021.

Par ailleurs, si la **méthode de calcul des populations légales 2019** à 2024 en l'absence de collecte de l'EAR 2021 est globalement déterminée, des travaux méthodologiques auront lieu pour l'affiner et la tester au premier trimestre avant un passage en production **[*CNERP 4*]**. Les applications informatiques du recensement devront également être adaptées.

Au niveau européen, les négociations se poursuivront sur le futur **règlement ESOP** (European Statistics On Population) **[*CNERP 5*]** qui imposera de nouvelles transmissions de données aux Etats européens à un rythme annuel à compter de 2025. Les investissements méthodologiques sur le carroyage du recensement pour répondre au recensement européen 2021 vont se poursuivre.

Dans la suite du séminaire CNIS du 7 octobre 2020, une réflexion sur les **règles de diffusion** des résultats du recensement sera réalisée au premier semestre 2021. De même, de dernières consultations auront lieu sur les propositions de **modifications de questionnaire** du recensement. Ces deux sujets feront l'objet d'un plan d'action commun établi dans le cadre de l'action Insee 2025 B1-3, qui sera présenté en comité de Direction.

Du côté des répertoires, le **Répertoire Électoral Unique** fera de nouveau face à de nombreux enjeux avec la mise en production d'un module sur les procurations. Celui-ci sera livré dans sa version définitive aux éditeurs en juin 2021 et entrera en vigueur en janvier 2022 pour les élections présidentielles et législatives. Cela permettra aux citoyens de pouvoir donner procuration à une personne ne résidant pas dans la même commune. Parallèlement seront également développés et mis à disposition des éditeurs en juin 2021 la possibilité d'intégrer dans le REU des procurations

enregistrées par les OPJ via des outils mis à disposition par le ministre de l'intérieur (projet MaProcuration). La sécurisation du REU se poursuivra également avec la mise en place d'un premier niveau de Plan de Reprise d'Activité en lecture. L'année 2021 sera marquée par des élections départementales et régionales.

Du côté du RNIPP, les Pacs devraient être intégrés dans les traitements au même titre que les mariages afin de permettre la diffusion de statistiques sur le sujet. Le RNIPP pourrait être raccordé à l'outil Comedec ce qui permettrait de faciliter le travail des gestionnaires dans la récupération des actes d'état civil. Par ailleurs, des modifications des bulletins statistiques seront proposées au comité du label pour tenir compte des évolutions réglementaires ou pour améliorer les mesures statistiques.
Des tests de charges seront également programmés en avril et septembre afin de vérifier que le webservice utilisé par France Connect peut supporter de nouvelles montées de charge du service France Connect, le nombre d'utilisateurs étant sans cesse croissant.

Enfin le département continuera à accompagner le **suivi de la pandémie de Covid-19 [*TRT 1*]** en publiant toutes les semaines des indicateurs et analyses sur les comparaisons de nombre de décès toutes causes confondues par rapport aux années précédentes.

Le projet **Code Statistique Non Signifiant** (CSNS) se poursuit **[*AVG 7*]**. Un arrêté a été publié et un premier service mis en place fin 2021 pour proposer le CSNS dans des bases comportant un NIR. En 2021 les travaux vont se poursuivre pour la mise en place d'une application et la mise au point d'un moteur statistique permettant de retrouver le NIR à partir de traits d'identité afin de pouvoir ensuite le convertir en CSNS. Une réflexion plus globale s'est engagée sur la stratégie des identifiants au sein de la statistique publique.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- Première enquête de recensement à Mayotte avec un plan de sondage adapté (collecte exhaustive pour l'habitat précaire même dans les communes de plus de 10 000 habitants) [*TRT 2*]. Tout est prêt mais la réalisation effective dépendra de l'évolution de l'épidémie localement.

- Enquête de recensement auprès des bateliers qui n'a lieu qu'une fois tous les 5 ans

- Préparation du recensement de la Polynésie française qui aura lieu en 2022.

- Refonte des bulletins statistiques de l'enquête État civil

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- En 2020, pour suivre l'épidémie de Covid-19, **de nouvelles exploitations du RNIPP** [*TRT 1*] ont été mises en place très rapidement avec une mise à disposition des décès enregistrés toutes les semaines sur des données disponibles jusqu'à J-10 pour les décès totaux et J-7 pour les décès transmis par voie dématérialisée (données provisoires). Ces exploitations se poursuivront en 2021.

Il pourrait également y avoir de nouvelles exploitations de données RNIPP sur les naissances afin de détecter rapidement si le premier confinement s'est traduit en France par une évolution de la natalité.

- Les travaux de reconfiguration de Fideli en Relief se sont également poursuivi afin que Fideli puisse fonctionner en l'absence de fichiers de la TH [*CNERP 6*]. Relief fournira également au recensement les livrables nécessaires pour que les travaux se poursuivent. Ce projet avance dans les délais prévus.

- L'**intégration des PACS** dans la chaîne de traitement BRPP et la mise en place du flux avec le Conseil Supérieur du Notariat pour récupérer les informations concernant les PACS conclus auprès des études seront finalisés en 2021. De nouvelles statistiques sur les PACS devraient donc être produites à compter de 2021.

- Une **base de donnée issue du REU** devrait être mise à disposition des chercheurs au CASD [*TRT 1*]

- A partir de 2021, **Géocodage chaque année des enquêtes de recensement** dans les communes de moins de 10 000 habitants comme dans celles de moins de 10 000 [*TRT 4*].

- Mise en place d'une application **et d'un service d'identification statistique pour proposer un CSNS** dans les bases de données afin de faciliter les appariements entre bases [*AVG 7*]

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Production de nouvelles populations légales dans les quartiers prioritaires et les circonscriptions législatives **[***TRT 1***]**

INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2021

Les travaux nouveaux du département des ressources et conditions de vie des ménages inscrits au programme de 2021 visent pour la plupart à mettre en place des dispositifs ayant pour objectif de mieux mesurer, ou de mesurer de manière plus rapide que par les canaux existants, les effets de la crise sanitaire de 2020. Pour répondre à cet objectif ont été notamment ajoutées des questions sur la conséquence de la crise dans la plupart des enquêtes sur le terrain fin 2020 et en 2021, ainsi que des questions sur le recours à l'aide alimentaire dans l'enquête SRCV, et des questions sur les difficultés dans les démarches administratives dématérialisées.

Parallèlement, le département des ressources et conditions de vie des ménages instruit l'exploitation de sources existantes pour documenter les thèmes dont il a la responsabilité : c'est le cas du PASRAU dans l'indication avancée des revenus, et des sources seloger sur les loyers d'habitation.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La refonte de l'enquête annuelle SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) est toujours en cours. En 2021, il reste principalement à terminer la réécriture en R la chaîne aval statistique de l'enquête.

A partir du 2e semestre de 2021, un nouveau projet sera lancé visant à intégrer la filière Metallica et à passer à un protocole multimode.

Une refonte de l'enquête Revenus Fiscaux et sociaux débutera en 2021 et devrait s'achever à l'été 2022. Cette refonte a pour objectif d'adapter l'ERFS à l'enquête Emploi refondue et à développer une nouvelle chaîne en R. L'élargissement du champ de l'enquête aux DOM historiques sera également étudié.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Des exploitations expérimentales de la DSN et du PASRAU seront menées afin d'en mesurer l'apport dans une connaissance avancée des revenus des ménages.

Sous réserve que la convention cadrant l'échange de données entre le groupe SeLoger et l'Insee soit signée dans les premiers mois de l'année 2021, des travaux d'expertise sur les données de petites annonces de mise en location de logements seront entamés dans le courant de l'année. L'analyse des données de SeLoger vise tout d'abord à construire un indicateur avancé de l'indice des loyers d'habitation (ILH), qui est publié environ trois mois après[1]. Naturellement, les indications fournies par les données de SeLoger peuvent donner une idée de l'évolution de l'ILH qui sera observé trois mois plus tard au travers des dispositifs d'enquêtes que sont Loyers et Charges et ELBS. Les travaux d'expertise sont prévus pour durer 6 mois ; à l'issue de ces travaux, un premier état des lieux sera établi, qui fera l'objet d'une publication sous la forme d'un Insee Analyses. Il est ensuite envisagé, en fonction des résultats de l'expertise, de diffuser de manière plus pérenne des indices déclinés sur les axes temporel et spatial reflétant l'évolution des loyers. Cette diffusion fera l'objet d'une élaboration d'outils de datavisualisation, en partenariat avec le SSP Lab ; ce travail est prévu pour aboutir à la mi-2022 dans le scénario le plus optimiste. Ces travaux visent à répondre pour partie à la recommandation [*TRT 5*].

1Par exemple, l'indice des loyers d'habitation du 1er trimestre 2020 a été publié le 23 juin 2020.

Des travaux d'enrichissement du répertoire Fidéli, visant à reconstituer le lien propriétaire-logement dans le fichier Fidéli, ont fait l'objet d'un prototypage ; un travail d'appropriation a été entamé début 2021 par la division Logement pour une incorporation (sous une forme restant à définir) dans la production des millésimes de Fidéli, pour une mise à disposition des chercheurs. Une autre étape est le développement de modèles hédoniques visant à évaluer le patrimoine immobilier des ménages et en décrire sa localisation. Ces travaux, résultat d'une collaboration entre la division Logement et le D2E, se font en coordination avec les Psar AT et SL qui poursuivent des objectifs similaires. Une présentation a été faite à la dernière commission Territoire du Cnis en novembre 2020. Les travaux visent également à répondre à la recommandation **[*TRT 5*]**.

Le dispositif de connaissance localisée des revenus Filosofi s'appuie sur le fichier de la taxe d'habitation pour constituer des ménages. L'application Fideli va être adaptée à la suppression de la taxe d'habitation dans le cadre du projet Relief. Cette évolution est l'occasion de construire Filosofi en aval de Fideli et donc de mettre en cohérence les deux dispositifs.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des questions sur les conséquences de la crise Covid ont été rajoutées dans la plupart des enquêtes sur le terrain en 2020 et 2021 (Enquête de conjoncture auprès des ménages- Camme, Statistiques sur les ressources et conditions de vie-SRCV, Histoire de vie et patrimoine-HVP). Un dispositif d'enquête dans les points de distribution d'aide alimentaire est en réflexion, en association avec la Drees, visant à repérer les nouveaux profils de ménages précarisés par la crise.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rien à signaler

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Rien à signaler

INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2021

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête de comparaison spatiale des prix en 2022

Cette enquête vise à comparer le niveau des prix à la consommation sur le territoire français et plus particulièrement entre les Dom d'une part et la France métropolitaine d'autre part. Elle permet également une comparaison des prix entre l'agglomération parisienne et la province, et la Corse et la province. L'enquête de 2022 permettra également la mesure des écarts de prix de grande consommation dans la grande distribution grâce à l'utilisation des données de caisse. Ces enquêtes sont réalisées tous les 5-6 ans et la précédente édition avait été réalisée en 2015.

Elle s'inscrit dans les avis de moyen terme de la Commission Territoires du Cnis **[*T1*]** « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » et **[*T2*]** « Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer ». Elle est très fortement attendue par la DGOM, dans le contexte des débats sur la vie chère dans les Dom, et sert également comme élément de calcul des parités de pouvoir d'achat[2] ; à ce titre, elle répond indirectement à un règlement européen.

Cette opération statistique s'effectue en respectant les standards internationaux des parités de pouvoir d'achat et cherche tout à la fois à comparer un panier de produits consommés comparables d'un territoire à l'autre tout en étant représentatif de la consommation de chaque territoire. Pour ce faire, lorsque les produits sont suffisamment identiques et homogènes d'un territoire à l'autre, les relevés de prix effectués pour l'indice des prix à la consommation sont utilisés. Quand ce n'est pas le cas, une enquête spécifique est mise en place.

L'utilisation des données de caisses pour le calcul de l'IPC en France métropolitaine permet d'envisager de produire, sur le champ des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution, des comparaisons de prix plus fines (notamment entre grandes régions), ce qui permet d'inscrire cette opération statistique dans le moyen terme du Cnis, **[*AG 4*]** « Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique ».

L'enquête sera réalisée au printemps 2022.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Utilisation des données de caisses pour l'Indice des prix à la consommation [*AG4*]

2En France, les prix qui servent à calculer les PPA ne sont collectés qu'en Île-de-France ; l'enquête de comparaison spatiale de prix permet de mesurer les coefficients qui servent à extrapoler ces résultats en agglomération parisienne à l'ensemble du territoire.

A partir du 1er janvier 2020, les données de caisses de la grande distribution sont utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation sur le champ des produits alimentaires industriels et des produits d'entretien et d'hygiène beauté en France métropolitaine. Après cette première phase, les travaux sur l'utilisation des données de caisse se poursuivront en 2021. Il s'agira en particulier de

i. Produire de nouvelles statistiques sur le champ de la grande consommation dans la grande distribution : production en 2021 d'un prix moyen pour un certain de produits et d'articles, mesure des écarts de prix entre région pour un champ de produits et de formes de vente à préciser dans le cadre des comparaisons spatiale de 2022.

ii. Chercher à utiliser de **nouvelles données de caisses**, en particulier les données des Dom en vue de la comparaison spatiale des prix de 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

0. Orientations pour 2021

Les travaux de l'Unité des Études démographiques et sociales prévus pour l'année 2021 se situent en grande partie dans la continuité des années précédentes, et comprennent également des travaux spécifiques pour éclairer la crise sanitaire et sociale dans la continuité ou en complément de ce qui a déjà été entrepris en 2020 (suivi des décès et des naissances notamment) :

Les travaux de production statistique – hors enquêtes - sont comme les années précédentes les suivants : adaptation du modèle de microsimulation Ines des transferts sociaux et fiscaux à la dernière législation et publication des marronniers liés (l'exercice sera cependant plus délicat que les années précédentes, en raison de la situation inédite de 2020 et de mesures, comme l'activité partielle, qui n'entrent généralement pas dans le champ de la redistribution retenu); comptabilité démographique avec la publication en janvier du bilan démographique de l'année écoulée et des marronniers tout au long de l'année consacrés aux différents évènements démographiques ; production de l'échantillon démographique. S'agissant des enquêtes, en 2021 débuteront les préparatifs de l'enquête Famille, qui aura lieu en 2025, et de l'enquête Participation électorale, qui aura lieu en 2022.

Du point de vue des études et de la diffusion, l'Unité publiera comme chaque année l'ouvrage *France Portrait Social*, avec cette année un éclairage permettant d'éclairer la crise sanitaire et sociale de 2020. A l'automne 2021 sera lancée l'édition 2023 de l'*Insee Références* « Immigrés et descendants d'immigrés ». L'édition 2022 de l'*Insee Références* « Femmes et Hommes : l'égalité en question » sera réalisée en 2021. Des documents méthodologiques portant sur différents thèmes démographiques, entamés en 2020, seront publiés en 2021, permettant soit la diffusion de données nouvelles soit une mise en perspective de données issues de l'ensemble des sources disponibles sur des sujets d'importance (fécondité des immigrés, présence française à l'étranger, enrichissement des analyses sur la famille…).

Travaux spécifiques en lien avec la pandémie de Covid-19 : dans la lignée des mises à disposition effectuées en 2020, le suivi des décès quotidiens en 2021 sera poursuivi, des études de bilan sur l'année 2020 et le 1er semestre 2021 seront publiées (décès selon les origines, évolution des taux de mortalité, suivi des naissances notamment), et l'éclairage de *France Portrait Social* sera consacré aux conséquences sanitaires et sociales de la pandémie. A noter qu'exceptionnellement, le bilan démographique de l'année 2020 publié en janvier 2021 sera révisé et rediffusé fin mars 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'Insee s'est engagé à réaliser l'enquête famille en 2025, sous réserve de financements extérieurs suffisants. Cette enquête, dont la dernière édition remonte à 2011, est une enquête complémentaire au recensement. Comme le recensement, la collecte alliera papier et internet. La préparation de l'enquête débutera à l'automne 2021.

Comme à chaque élection présidentielle, une enquête sur la participation électorale sera lancée sur le terrain en 2022, dont l'instruction démarrera à l'été 2021. Les comportements de participation aux élections présidentielle et législatives de 2022 seront recueillis à partir des listes d'émargement à consulter en préfecture auprès d'un échantillon d'individus présents dans le panel démographique permanent de l'Insee, afin de recueillir des caractéristiques socio-démographiques pour ces individus.

Pour rappel, la collecte de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO2), menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Insee et l'Ined, s'est terminée fin 2020, et la collecte de l'enquête expérimentale auprès d'un échantillon de 500 petits-enfants d'origine non européenne se poursuit jusque fin janvier 2021.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'échantillon démographique permanent sera enrichi en 2022 d'une nouvelle source, le panel non-salariés remontant à 2006. D'ici là, il sera apparié au fichier du Répertoire Electoral Unique [*AVG7*].

Les travaux relatifs à la mise à disposition d'un fichier détail sur les PACS – à l'instar de ce qui existe sur les mariages – débuteront en 2021 (expertise des données des mairies et des notaires).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur les projections démographiques seront relancés au premier trimestre 2021 avec comme objectif d'être publiés fin 2021.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En matière démographique, trois documents de travail seront publiés en 2021 mettant à disposition des informations nouvelles sur des sujets importants dans le débat public [*AG8*] :

- le premier fera état des apports de la rénovation du questionnement de l'enquête annuelle de recensement en 2018 pour l'étude sur les familles ; cette rénovation avait pour objectif de connaître les liens familiaux deux à deux de toutes les personnes vivant sous un même toit ; en particulier les familles recomposées et les enfants de parents séparés seront mieux connus que par le passé [*DQS3*] ;
- le second s'attachera à décrire la fécondité des immigrées à l'aune des sources disponibles sur le sujet (recensement et enquête annuelle de recensement, état civil, enquête famille et logement, échantillon démographique permanent) ;
- le troisième donnera des estimations du nombre de Français présents à l'étranger à partir de nombreuses sources mobilisables sur le sujet, en France comme à l'étranger, à défaut d'estimer directement le nombre de sorties de Français du territoire [*DQS4*].

A noter également un article de présentation de l'échantillon démographique permanent à paraître dans le *Courrier des Statistiques* en juin 2021.

IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ

Enquête santé européenne (EHIS) 2019

L'enquête European Health Interview Survey (EHIS) est une enquête régie par le règlement européen n°1338/2018 voté par la Commission européenne le 19 février 2018. C'est une enquête par interview généraliste sur les questions de santé de la population vivant en ménage ordinaire. La troisième édition, en 2019, dénommée pour la France enquête santé européenne, est portée par la Drees. Le Gip-Irdes est en charge de la réalisation du terrain de l'enquête. Pour la France, bien que cela ne soit pas imposé par le règlement européen, l'enquête est élargie aux DROM pour pallier au manque d'information statistique sur la santé de ces populations. L'objectif est d'obtenir au moins 12 000 répondants pour l'enquête en métropole et 2 000 dans chaque DROM pour être en mesure d'établir des statistiques dans chacun de ces départements. Le volet métropole est réalisé par la société Kantar Public choisie sur appel d'offres et le volet DROM par l'Insee. L'enquête santé européenne aborde l'état de santé, les habitudes de vie et les facteurs de risque, l'accès aux soins et le soutien social. Elle recueille également un bloc d'informations sociodémographiques standardisé dans les enquêtes européennes. Pour la France, nous recueillons en plus un module sur la complémentaire santé, les conditions de logement, la littératie en santé. Le volet métropole concerne des individus échantillonnés dans les fichiers de la DGFIP. Il sera administré par téléphone ou à défaut en face à face. Le volet DROM concerne des logements échantillonnés dans les fichiers de la DGFIP (sauf à Mayotte où l'échantillon sera constitué dans la base cartographique) dans lesquels deux personnes seront sélectionnées (une dans les ménages d'une seule personne) pour participer à l'enquête. Il est administré par enquêteur en face-à-face. L'enquête santé européenne sera appariée avec les données du SNDS. Les données géographiques présentes dans les fichiers de la DGFIP permettront un enrichissement a posteriori avec des données de contexte.

L'année 2021 sera consacrée à la co-publication avec la DREES des premiers résultats de l'enquête. Il est prévu une publication sur la santé et le recours aux soins de la population et une autre sur la couverture complémentaire santé.

Enquête COCLICO (Coronavirus containment policies and impact on the population's mental health)

Dans le cadre de la mise en place de politiques de confinement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, l'Irdes est le partenaire français d'une enquête internationale visant à évaluer l'impact de ces politiques sur la santé mentale ainsi que les facteurs associés (conditions de vulnérabilité au virus, situation socio-économique, conditions matérielles du confinement, etc.). Dans ce cadre, une première enquête en ligne a été menée en trois vagues auprès d'un échantillon représentatif de la population générale en sollicitant les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête santé européenne EHIS 2019. La première et la troisième vague sont centrées sur la santé mentale, tandis que la deuxième vague aborde également des questions en lien avec l'évolution de la situation socio-économique des foyers et le recours et l'accès aux soins. En parallèle, l'enquête Coclico est également diffusée en ligne auprès de personnes vivant avec une pathologie chronique ou un handicap afin de mieux documenter les problématiques propres à ces populations spécifiques, susceptibles de présenter des facteurs de vulnérabilité additionnels.
Avec l'accord de la Drees, pour l'enquête Coclico en population générale, nous avons sollicité les individus de l'enquête santé européenne qui venait juste de s'achever en demandant un consentement explicite pour la participation à l'enquête Coclico et pour le rapprochement des données de l'enquête Coclico avec celles de l'enquête santé européenne.

En 2021, le rapprochement des données de l'enquête Coclico avec celles de l'enquête santé

européenne EHIS 2019 permettra de poursuivre l'exploitation de l'enquête en étudiant le recours aux soins et l'évolution longitudinale de la détresse psychologique qui a été mesurée dans l'enquête Coclico et dans l'enquête EHIS avec quelques indicateurs communs, le PHQ-8 et l'échelle Cantril.

Enquête Phedre

L'enquête Phedre (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la durée et Reste à charge) a pour objectif d'évaluer la prestation de compensation du handicap (PCH) en déterminant le nombre de plans de compensation réellement mis en place par les bénéficiaires et estimer le reste à charge pour les bénéficiaires. Cette enquête est une co-maîtrise d'ouvrage Drees - Gip-Irdes, avec un financement de la CNSA. Vingt-cinq MDPH ont été sélectionnées dans lesquelles un peu plus de 9 000 personnes ont été tirées au sort avec pour objectif la réalisation de 4 500 entretiens en face-à-face. L'enquête mobilise trois sources de données : les informations présentes dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), celles issues des conseils départementaux (CD) et auprès des bénéficiaires eux-mêmes.

- Les données de paiement au titre de la PCH ont été récupérées dans les conseils départementaux (extractions des paiements entre 2012 et 2016).

- Les bénéficiaires interrogés en face-à-face sont questionnés sur :
  1. Les difficultés rencontrées ou non lors de la mise en place du plan
  2. Les raisons de l'abandon (même partiel) de celui-ci
  3. Les informations nécessaires au calcul du reste à charge (prise en charge complémentaire santé, caisse de retraite, anah...)
  4. La situation fonctionnelle, restriction d'activité…
  5. Le recours à l'aide humaine y compris celle qui n'est pas financée au titre de la PCH aide-ménagère, aide à la parentalité
  6. L'organisation de l'aide humaine au quotidien, incluant le sanitaire et paramédical
  7. L'usage de l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement

Les données MDPH compléteront celles du face-à-face en fournissant des informations administratives (critère d'éligibilité à la PCH, montants des devis de la PCH, autres accords de la MDPH, financement du fonds de compensation…) sur les bénéficiaires de la PCH.

Le programme de travail sur l'enquête PHEDRE en 2021 dépendra étroitement des possibilités que nous aurons de poursuivre le terrain de l'enquête en fonction du contexte sanitaire. Au début décembre, l'objectif serait de reprendre le terrain face-à-face auprès des personnes en janvier. Dans cette hypothèse, ce terrain pourrait s'achever mi-avril avec, nous l'espérons au moins 3 600 entretiens réalisés. Nous enchaînerions avec la récupération de données administratives dans les MDPH en mi-avril et fin juin. L'été serait consacré à l'apurement des données qui pourraient être communiquées à la Drees à l'automne 2021.

Enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) 2017

En 2017, le Gip-Irdes a conduit pour la troisième fois l'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise.

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 est une enquête couplée établissements - salariés, coréalisée par la DREES et le Gip-Irdes, sous le pilotage de la DREES. Réalisée après la Généralisation de la complémentaire santé collective prévue par l'article 1 de la Loi de sécurisation de l'emploi, elle comprend trois objectifs :
Décrire le nouveau paysage de la couverture complémentaire santé collective après la mise en œuvre de la loi de sécurisation de l'emploi ;
Evaluer les changements que la loi de sécurisation de l'emploi va générer pour les salariés ;
Pouvoir répondre à des questions de recherche sur la thématique de la complémentaire santé à l'aide d'appariements avec les données de salaires (DADS-Insee) et les données de consommation de soins (SNIIR-AM-CNAM).

L'enquête s'adresse à tous les établissements employeurs de droit privé, y compris ceux des départements d'outre-mer, et à l'ensemble des salariés des établissements employant plus d'une personne, ainsi qu'aux anciens salariés partis depuis moins d'un an.

Le volet établissement permet de recueillir les caractéristiques des couvertures santé offertes par les employeurs aux salariés. Sont ainsi collectés des informations sur les niveaux de garanties, sur les coûts pour le salarié, sur la part prise en charge par l'employeur. L'enquête recueille également des informations sur la prévoyance santé et la couverture du délai de carence de trois jours laissé par l'Assurance maladie. 6 149 établissements ont fourni des réponses exploitables (taux de réponse de 61 %).

Le questionnaire salarié permet de recueillir les caractéristiques socio-économiques et d'état de santé des salariés ainsi que des données sur leurs choix par rapport à la complémentaire d'entreprise : dispense d'adhésion, souscriptions d'options ou de sur-complémentaire, couverture avant la généralisation et évolution suite à la généralisation. Parmi les salariés travaillant ou ayant travaillé dans les établissements répondants, 7 600 ont fourni des réponses exploitables (soit un taux de réponse de 52 %) et 1 300 au sein des établissements non-répondants. Ces derniers ont été mobilisés exclusivement pour le redressement du volet établissement.

En 2021 sera effectué l'appariement du volet « salariés » de l'enquête avec les données de consommations médicales du SNDS des années 2014 à 2017. Cette opération, qui nécessite une transmission des NIR, a fait l'objet d'un avis positif du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cerees) et a été définitivement validé par la Cnil.

Amprinte « Quel rôle joué par l'assurance maladie privée dans la constitution des inégalités territoriales d'accès aux soins ? »

Le projet Amprinte consiste à investiguer la façon dont les inégalités sociales se cumulent aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins en se focalisant sur le rôle joué par la couverture complémentaire santé dans la constitution de ces inégalités. Il étudie le lien entre la couverture par une complémentaire santé et l'accès territorial aux soins afin de répondre aux questions suivantes : La couverture par une complémentaire santé permet-elle d'améliorer l'accès territorial aux soins ? Contribue-t-elle, au contraire, à travers les inégalités sociales qui lui sont liées, à augmenter les inégalités territoriales d'accès aux soins ?

La réalisation de ce projet reposera sur les données de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'entreprise (PSCE) de 2017 appariées avec les données de consommations de soins du SNIIRAM et complétées de données administratives qui permettront de connaître les caractéristiques de l'offre territoriale de soins du lieu de résidence des salariés mais aussi de leur lieu de travail.

L'année 2021 sera consacrée à l'enrichissement de l'enquête PSCE 2017 avec les données administratives sur l'offre territoriale de soins et aux premières exploitations.

LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

***SHARE* (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*) est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les 2 ans dans 27 pays Européens.**

Depuis son lancement en 2004, 8 vagues d'enquête « traditionnelle » ont été conduites. L'année 2020 a vu la fin de la collecte de la 8e vague ainsi que la mise en œuvre d'une enquête spécifique au contexte du COVID19 conduite par téléphone à l'été 2020. La 9e vague de SHARE doit se tenir entre octobre 2021 et mars 2022 selon le protocole habituel, c'est-à-dire par entretiens en face-à-face si la situation sanitaire le permet. Elle sera précédée d'une nouvelle version de l'enquête SHARE-COVID par téléphone au Printemps et accompagnée d'enrichissements méthodologiques majeurs.

Au final, le projet SHARE est supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2024. Toutefois, un prolongement du projet SHARE sous une forme modernisée au-delà de cette date est actuellement à l'étude.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'université Paris-Dauphine accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation scientifique du volet Français de l'enquête SHARE.

Les apports du projet SHARE peuvent être rattachés aux avis de moyen-terme suivants du CNIS :

- [*Avis général n°6*] **« Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales »** dans la mesure où l'enquête Européenne SHARE se prête par nature aux comparaisons internationales.

- ***Avis thématiques principaux :***
  - **[*Commission Démographie et Sciences Sociales : avis n°1*] *(« Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées ») ;***
  - **[*Commission Démographie et Sciences Sociales : avis n°2*] *(« Suivre le vieillissement de la population ») ;***
  - **[*Commission Services publics et services aux publics : avis n°1*] *(« Observer les parcours des personnes âgées »).***

- **Avis thématiques secondaires :**
  - **[*Commission Démographie et questions sociales : avis n°5*] *(« Développer la mesure de la précarité résidentielle ») ;***
  - **[*Commission Emploi, qualification et revenus du travail : avis n°3*] *(« Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé ») ;***
  - **[*Commission Services publics et services aux publics : avis n°2*] *(« Mesurer le non-recours aux droits sociaux ») ;***
  - **[*Commission Services publics et services aux publics : avis n°3*] *(« Veiller à la continuité du SI statistique sur les retraites »).***

0. Orientations pour 2021

Les orientations liées à la production et à la valorisation scientifique de l'enquête pour l'année 2021 sont en partie remaniées en raison des mutations sociales et organisationnelles induites par la pandémie de COVID19. De nombreuses innovations méthodologiques sont ainsi prévues en 2021, à la fois dans la continuité des inflexions prises en 2020 pour faire face à la crise du COVID19 et des évolutions scientifiques de plus long terme décidées en amont. Cependant, le cadre de gouvernance et les orientations méthodologiques générales de l'enquête SHARE demeurent inchangés au niveau international.

Au-delà des opérations de production proprement dites, l'équipe SHARE-Dauphine est mobilisée dans un nouveau projet de recherche d'envergure bénéficiant d'un financement Européen et associée au niveau national à un consortium labellisé comme Equipement Structurant de Recherche (ESR) EquipEx+.

Les enjeux stratégiques et scientifiques majeurs pour l'année 2021 sont les suivants :

- Conduire la **2e vague de l'enquête téléphonique SHARE-COVID,** en pérennisant et améliorant le questionnaire développé dans l'urgence l'an passé et administré au panel SHARE l'été dernier.
- Mener à bien le lancement de la **9e vague de l'enquête SHARE classique** en octobre 2021 sous sa forme habituelle, c'est-à-dire en maintenant des entretiens en face-à-face (en France comme dans les autres pays Européens) en dépit du contexte sanitaire incertain.
- Intégrer dans le cadre de cette 9e vague de l'enquête un **questionnaire spécifique à destination des enquêteurs** (IWS, *Interviewer Survey*) afin d'améliorer la compréhension des conditions de travail et des représentations personnelles des enquêteurs impliqués.
- Préparer la conduite du **recueil innovant HCAP** (*Harmonized Cognition Assessment Protocol*) relatif à la mesure de la cognition, projet satellite de l'enquête SHARE dont les tests de faisabilité seront menés à l'automne et dont le terrain principal doit débuter en janvier 2022.
- Contribuer activement aux **travaux de recherche du projet de recherche Européen SHARE-COVID** bénéficiant d'un financement de la Commission Européenne ("Horizon 2020" et initiative "Coronavirus Global Response"), en particulier aux *work packages* 2 (*"Quality of health care"*) et 8 (*"Housing and living arrangements"*) dans lesquels l'équipe est plus directement impliquée.
- S'associer pleinement à la mise en place du **consortium de recherche LifeObs** piloté par l'Ined en collaboration avec l'Insee, Paris-Dauphine et la TGIR Progedo, qui a été reconnu comme Equipement Structurant de Recherche (ESR EquipEx+) par l'Agence Nationale de la Recherche et bénéficie à ce titre d'un financement via le PIA3 (Programme des Investissements d'Avenir, 3e génération).
- Prolonger et initier des **travaux de recherche** en lien avec les thématiques d'intérêt de l'équipe : recours aux soins, assurances santé et dépendance, inégalités sociales, comparaison des systèmes de santé…
- Poursuivre l'effort de **valorisation scientifique** de l'enquête SHARE, à travers de nombreuses actions d'enseignement, de conférences scientifiques et de communication académique ciblée, en partenariat étroit avec la TGIR Progedo et dans le cadre de l'infrastructure LifeObs. Cela permet d'assurer la visibilité de SHARE dans le paysage des grandes enquêtes en sciences humaines et en santé, et en tant que source d'informations fondamentale dans l'éclairage de la décision publique au niveau national.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sur le versant « production », l'année 2021 sera consacrée aux préparatifs et au lancement de la 2e vague de l'enquête téléphonique SHARE-COVID et de la 9e vague de l'enquête SHARE classique, à laquelle viendront s'adjoindre l'enquête auprès des enquêteurs (IWS) puis le sous-projet spécifique de mesure des fonctions cognitives (HCAP) dans un second temps.

Les objectifs quantitatifs de ces opérations de collecte sont schématiquement les suivants : 1.800 entretiens pour le questionnaire SHARE-COVID v2, 3.000 pour l'enquête SHARE classique v9 et 500 pour le sous-projet HCAP.

Les tâches prévues en 2021 en lien avec ces nombreux projets sont les suivantes :

— Développement et traduction du questionnaire SHARE-COVID v2 (Janvier – Février)

— Appel d'offre pour sélectionner le prestataire qui assurera la collecte des données (Janvier – Février)

— Tests conceptuels et techniques des enquêtes SHARE-COVID v2 et SHARE-classique v9 (Février)

— Phase de test de terrain de ces opérations, avec l'objectif de tester les questionnaires ainsi que les instruments informatiques de passation (Mars). L'ensemble des actions et tâches associées doit être mené en amont et en parallèle : formations enquêteurs, suivi de terrain, débriefings, corrections.

— Terrain principal de l'enquête SHARE-COVID v2 (Mai – Juin)

— Post-traitements des données SHARE-COVID v2 (Juillet – Septembre)

— Réunions de lancement et formations enquêteurs à l'enquête SHARE-classique v9 (Septembre – Octobre)

— Terrain principal de l'enquête SHARE-classique v9 et de l'enquête aux enquêteurs IWS (Octobre – Mars 2022)

— Phase de test de l'enquête HCAP (Novembre)

L'ensemble des tâches de rédaction des conventions et de demandes de financement sont effectuées *in intinere* par l'équipe SHARE-Dauphine. Nous espérons que les partenaires et financeurs historiques de l'enquête SHARE-France seront à nouveau engagés pour ces opérations de terrain de la 9e vague : le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la TGIR Progedo, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et le COR (Conseil d'Orientation des Retraites).

Enfin, les nouvelles opérations feront l'objet des demandes d'autorisation habituelles, déclarations de conformité auprès de la CNIL et demande de label d'intérêt général auprès du CNIS.

Le projet SHARE intègre donc **3 innovations méthodologiques d'envergure au niveau Européen et 1 développement spécifique à la France :**

— **Reconduite de l'enquête SHARE-COVID pour une 2e vague** afin de prolonger les données de la 1e vague et mesurer ainsi l'évolution des conséquences de la pandémie à moyen terme sur les dimensions suivantes, en intégrant quelques nouvelles questions (vaccination, usages numériques…) : santé (physique, mentale et fonctionnelle), expérience personnelle de la Covid,

recours aux soins, conditions d'emploi, situation financière, relations sociales, aide et soins à domicile.

Ce questionnaire, d'une durée médiane d'environ 25 minutes, sera proposé par téléphone aux personnes ayant déjà répondu à la 1e vague.

— Adjonction au protocole de l'enquête SHARE-classique d'un **questionnaire spécifique à l'intention des enquêteurs**. Cette « enquête des enquêteurs » a pour but principal de mieux documenter leur expérience professionnelle, leur perception de leur métier, de leurs conditions de travail, des difficultés rencontrées, du ressenti des enquêtés, et enfin leur compréhension des enjeux de l'enquête et leur adhésion à ses objectifs.

  Il sera adressé sous forme de questionnaire web aux enquêteurs au début de la 9e vague ; son remplissage dure 15 minutes en médiane d'après les premiers tests.

— Mise en œuvre du **projet satellite HCAP *(Harmonized Cognitive Assessment Protocol)*** dans 5 pays, dont la France. Ce protocole harmonisé d'évaluation cognitive a pour but de mesurer les fonctions cognitives dans toutes leurs dimensions, afin d'identifier et d'étudier les signes avant-coureurs biomédicaux et socio-économiques de leur dégradation.

  Il combine des mesures objectives et subjectives, à travers 2 questionnaires distincts, l'un administré directement à l'enquêté proprement dit (1 heure, en face-à-face) et le second soumis à un proche (20 minutes, en face-à-face ou par téléphone).

— Dans la continuité de ce qui a été réalisé en vague 8, un **questionnaire complémentaire spécifique à la France *(drop-off)*** sera proposé aux répondants du panel SHARE dans le cadre de la 9e vague. Il s'agit d'un questionnaire papier auto-administré dont le remplissage prend entre 5 et 10 minutes. Dans les grandes lignes, son contenu est très semblable à celui de la vague 8, portant essentiellement sur l'assurance (complémentaire) santé et sur des mesures des dispositions et préférences individuelles « économiques » (aversion au risque, aversion à l'ambiguïté, préférences temporelles…). Quelques ajustements sont effectués dans les questions sur la complémentaire santé solidaire et l'aversion à l'incertitude.

Aucune modification structurelle n'est apportée au questionnaire ou au protocole de la 9e vague de l'enquête SHARE classique compte tenu du grand nombre d'innovations annexes apportées par ailleurs en 2021 d'une part et des incertitudes qui pèsent sur sa faisabilité d'autre part. En particulier, le questionnaire de la vague 8 sera réutilisé quasiment à l'identique, à l'exception de quelques corrections et ajouts de questions spécifiques à la COVID.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Non concerné.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les principaux axes de développement et d'exploitation de SHARE en 2021 concernent le développement méthodologique continu du module *"Health Care"* et du *drop-off* d'une part et la poursuite des travaux de recherche menés par les membres de l'équipe SHARE-Dauphine d'autre part.

Ces axes de travail s'inscrivent principalement dans le cadre des deux projets européens auxquels est

directement associée l'équipe SHARE-Dauphine :

— SHARE-COHESION, *"Cohesion in further developing and innovating SHARE across all 28 member countries"*, bénéficiant d'un financement *"Horizon 2020"* (https://cordis.europa.eu/project/id/870628)

— SHARE-COVID19, *"Non-intended health, economic and social effects of the COVID-19 epidemic control decisions: Lessons from SHARE"*, bénéficiant de financements *"Horizon 2020"* et *"Coronavirus global response"* (https://cordis.europa.eu/project/id/101015924).

L'équipe SHARE-France assure la direction du *work package* 3 du projet SHARE-COHESION pour la durée totale du projet (octobre 2019 – septembre 2023), ce qui consiste à enrichir et analyser les données du module *"Health Care"*.

La tâche principale consiste à revoir progressivement la conception du module, et à tester les nouvelles questions sur l'utilisation des soins de santé. Les modifications et les améliorations par rapport aux vagues antérieures sont effectuées en fonction de l'état de l'art et des problématiques actuelles, avec toutefois une contrainte forte de conservation de la comparabilité avec les données recueillies dans les vagues précédentes pour garder la force de l'utilisation « panel ». Les thématiques faisant l'objet d'enrichissement sont celles-ci : soins ambulatoires ; recours à la prévention ; renoncement aux soins ; soins dentaires ; modes de recours aux généralistes. Ces travaux feront l'objet d'une première publication dans le *SHARE Methodology Volume*, publié lors de la mise à disposition publique des données de la vague 8 de l'enquête.

Les tâches opérationnelles et support en lien avec ce travail méthodologique sont les suivantes :

— Analyses préliminaires de validité/faisabilité

— Analyse des données recueillies en termes de recours aux soins, en lien avec les mesures de santé « objective » (partenariat *work package* 2, University South Denmark), avec pour objectif d'évaluer la validité métrologique de ces nouvelles questions, surtout entre pays compte tenu des différences d'organisation des systèmes.

— Développement et test (dans le CAPI et en vie réelle).

— Formation des enquêteurs, autour d'interventions ciblées lors des sessions de formation SHARE prévues en amont des 3 phases de terrain (pré-test, *field rehearsal* et terrain principal).

Les travaux du projet SHARE-COVID, qui a débuté en novembre 2020, s'articulent autour des *work packages* 2 et 8.

L'ambition du *work package* 2 est de produire une analyse approfondie de la quantité et de la qualité de soins fournie avant, pendant et après la pandémie de COVID19, en cherchant spécifiquement à mieux quantifier et comprendre l'impact des différents types de barrières dans l'accès aux soins : renoncement aux soins de la part des individus, reports de soins programmés, impossibilités d'obtenir un rendez-vous.

Il a déjà donné lieu à des travaux scientifiques sur l'accroissement des inégalités sociales de ce recours aux soins, et à la rédaction d'un article scientifique associé (en cours de publication dans la série des *Working Papers SHARE* et accepté pour publication dans un numéro spécial du *European Journal of Ageing*. Ce travail sera poursuivi par une analyse des causes systémiques des différences constatées entre pays en fonction des différents modèles de réorganisation des soins durant la 1e vague de la pandémie. Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, des travaux scientifiques ont été initiés par l'équipe sur l'influence des comportements et préférences individuelles sur le recours aux différents types d'assurance santé et dépendance.

Dans le *work package* 8, on cherche principalement à décrire les effets des stratégies de lutte contre la

pandémie sur le bien-être des individus à travers les conséquences sur leurs conditions de logement et leurs modes de vie, afin de formuler des recommandations sur la manière dont les conditions de logement doivent être considérées/adaptées pour minimiser la propagation et l'impact des épidémies futures sur les populations.

Le financement perçu dans le cadre du projet SHARE-COVID a permis l'embauche de deux post-doctorants dans l'équipe SHARE-Dauphine afin de mener ces travaux à bien.

Les travaux de recherche entamés les années précédentes se poursuivent, parmi lesquels les études portant sur « l'impact des chocs de santé sur les dynamiques de passage à la retraite et les revenus associés » (Thomas Barnay et Justine Bondoux, UPEC-ERUDITE, en collaboration avec Florence Jusot et Thomas Renaud) ou sur « les inégalités face à la fragilité chez les seniors » (Florence Jusot et Louis Arnault). Enfin, de nouveaux projets de recherche sont lancés sur la base des données Françaises du *drop-off* de la vague 8, notamment sur les « déterminants de la souscription à une assurance dépendance » (Christian Tekam-Tagny, Florence Jusot *et al*).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Non concerné.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La volonté de l'équipe SHARE-France est de maintenir une stratégie de diffusion et de communication dynamique auprès de la communauté scientifique d'utilisateurs (potentiels) SHARE, et d'améliorer le suivi de la relation avec le panel de participants.

- Si elle n'a pas pu avoir lieu sous sa forme conventionnelle l'année passée (remplacée par un workshop en ligne), une **journée scientifique SHARE** devrait être organisée en 2021, autour de présentations de travaux et de conférences thématiques en lien avec l'enquête, sur le modèle de ce qui a été réalisé en mars 2019.
- Un ou deux **séminaires de recherche** en configuration plus restreinte pourront être consacrés à la présentation et à la discussion de travaux en cours ou publiés récemment par des chercheurs extérieurs au LEDa-Legos.

La communication auprès d'un public plus large et la communauté scientifique élargie s'appuiera sur :

- **Des évènements de sensibilisation et de formation aux données**, dans la continuité de ceux assurés en 2020 en partenariat avec la TGIR Progedo (1/2 journée et atelier SHARE, présentations aux PUD dans le cadre des semaines DataSHS). Cette dynamique sera certainement renforcée par l'intégration de l'équipe SHARE-Dauphine dans le consortium de recherche LifeObs.
- La création de matériel de communication, avec - après la vidéo de présentation réalisée en 2019
- le développement au cours de l'année de **produits d'infographie digitale** destiné aux différents canaux et réseaux de vulgarisation académique.
- **Le maintien du site internet** dédié SHARE-France (https://share.dauphine.fr/)

Enfin, le suivi de la relation avec les participants panel à l'enquête SHARE s'appuie sur l'envoi d'une brochure de résultats rénovée au mois de mars 2021 qui présente des résultats descriptifs de l'enquête SHARE-COVID 1e vague et des chiffres clés de l'enquête.

MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

0. Orientations pour 2021

La MEDES est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale auprès du directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Cette direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports depuis mai 2017, est rattachée à son secrétariat général depuis le 1er janvier 2021.

Au sein de l'INJEP, la MEDES constitue le service statistique ministériel du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses travaux s'articulent principalement autour des politiques à destination des jeunes (service civique, service national universel), de la mobilité internationale des jeunes, des accueils collectifs de mineurs, de la vie associative, des pratiques sportives et licenciées, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la MEDES continue de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la MEDES travaille à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ».

En complément de ses travaux de production récurrents, la MEDES travaille à la mise en place de plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la MEDES, en partenariat avec la Direction des Sports, a réalisé au premier semestre 2020 la collecte de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, réédition de l'enquête de 2010. L'objectif de cette enquête est de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées. L'année 2021 sera consacrée à son exploitation et à la valorisation des résultats. Les premiers résultats de cette enquête sont attendus mi-2021. Un projet d'ouvrage collectif exploitant cette enquête sera également lancé en 2021. En complément, la MEDES publiera les résultats de la seconde édition du baromètre sur la pratique sportive, réalisée en 2020, et destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Le questionnaire ayant été adapté au contexte sanitaire, ces résultats apporteront également un éclairage sur l'impact du confinement du printemps 2020 sur la pratique sportive.

Par ailleurs, l'INJEP et la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), service statistique ministériel du ministère en charge de l'Éducation nationale, poursuivront la publication des résultats de l'enquête réalisée auprès des élèves du panel géré par la DEPP sur les activités réalisées en dehors du collège. La MEDES et la DEPP entameront les réflexions pour la reconduction d'une enquête auprès du même panel de jeunes lors de leurs années de lycée (ou équivalent) portant sur les mêmes thématiques (pratiques sportives, participation à la vie citoyenne, temps des vacances scolaires). Cela permettrait notamment de documenter le décrochage dans la pratique sportive observé au cours de l'adolescence.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la MEDES participera au volet quantitatif de l'évaluation de l'expérimentation du Service National Universel. Il s'agira de mettre en place la collecte de données quantitatives au travers d'une enquête menée lors des séjours de cohésion de l'été 2021, pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc.

L’arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l’INJEP le rôle d’évaluer ce dispositif.

La MEDES étudiera également la faisabilité d’une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs, en collaboration avec la DJEPVA.

Le MEDES publiera enfin au premier trimestre un rapport de bilan sur le service civique. Les résultats des enquêtes réalisées en 2019 et en 2020 en lien avec l’Agence du service civique (ASC) auprès des bénéficiaires de ce dispositif et de leurs expériences lors des Missions d’Intérêt Général seront largement mobilisés.

Dans le domaine de la vie associative, la MEDES poursuivra la montée en charge de ses activités de production statistique avec la collecte au premier trimestre d’une enquête auprès des ménages sur l’engagement associatif sous toutes ses formes. Ce projet d’enquête initié en 2020 permettra de produire des données inédites, éclairant notamment la manière dont s’articulent les différentes formes d’engagement associatif, comme les dons et le bénévolat.

Enfin la MEDES a conduit des travaux pour la diffusion de données territorialisées sur le thème du sport. En particulier, elle a publié des « Fiches régionales du sport ». Elle prépare aussi la mise à disposition de statistiques locales cartographiées sur le sport via un nouvel outil en ligne (basé sur Géoclip).

Le rattachement de la DJEPVA et de la Direction des Sports au secrétariat général du ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, ainsi que la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) modifie le contexte institutionnel dans lequel s’inscrit l’action de la MEDES et de ses partenaires.

Jusqu’en 2020, la MEDES co-animait le réseau des correspondants statistiques des DRJSCS en collaboration avec le service d’animation régionale de la DREES. Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l’État et de la création des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), le MEDES sera amenée à accompagner en 2021 les évolutions relatives à l’observation statistique territoriale dans les champs de la jeunesse, de la vie associative et des sports.

Le changement de périmètre des services déconcentrés, dans le cadre de la création des DRAJES, amènera également la MEDES à faire évoluer certaines publications. En particulier, le panorama statistique « jeunesse, sports, cohésion sociale », publication annuelle réalisée jusqu’alors en partenariat avec la DREES à destination des DRJSCS, sera mis en ligne au printemps 2021 pour la dernière fois sous cette forme.

Enfin, la MEDES poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, la MEDES s’est engagée notamment à cartographier et décrire ses processus statistiques. Elle communiquera un calendrier prévisionnel des publications statistiques et produire des notes méthodologiques décrivant les processus de production de ses statistiques à destination des usagers.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS)

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du Cnis le 28 novembre 2018 et le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse délivré par le Comité du label le 20 novembre 2019.

Objectifs

Il s'agit de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées, et de faire apparaître, dans la mesure du possible, les pratiques émergentes, mesurer précisément le nombre de licenciés et caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non pratiquants.

Principaux partenaires

Direction des Sports, INSEE (pour l'échantillonnage).

Mode de collecte

La collecte de cette enquête a été multimode séquentielle internet, téléphone puis papier.

Période de réalisation

Une enquête pilote s'est déroulée de mi-août à fin septembre 2019. La collecte s'est déroulée au premier semestre 2020 (de fin janvier à août).

L'année 2021 sera ainsi consacrée aux travaux de redressements et à l'analyse des réponses recueillies.

Enquête sur l'engagement associatif et les dons

Ce projet d'enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable lors de la commission « démographie et question sociale » du CNIS, le 16 juin 2020.

Objectifs

Partant du constat de l'absence de données permettant de comprendre l'articulation des différentes formes d'engagement associatif, l'INJEP porte dans le cadre de son programme de travail un projet d'enquête sur ce sujet.

Le premier objectif poursuivi est d'appréhender dans quelle mesure l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes, c'est-à-dire si les personnes membres d'associations sont aussi celles qui sont bénévoles et qui versent des dons. L'objectif premier de cette enquête n'est donc pas de mesurer le volume global du bénévolat ou de la participation associative, d'autres enquêtes, dont certaines récentes, ayant traité de ce sujet.

En matière de dons, il n'existe pas de recueil exhaustif. Les sources fiscales se limitent aux dons déclarés et seules quelques grandes associations disposent d'informations sur l'ensemble des dons perçus qu'il s'agisse de biens donnés lors de collectes (banques alimentaires…), d'achats de produits (albums des Restos du cœur, sacs de Handicap international…) ou de dons monétaires. Le second objectif de l'enquête est donc de mieux appréhender, pour les différents types de dons, leurs

déterminants (freins, motivations, déclencheurs…) et les comportements qui leur sont associés (modes de dons, fréquence, persistance...).

Principaux partenaires

Un comité scientifique réunissant des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur associatif ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a été réuni en juin 2020 – puis sollicité à plusieurs reprises – afin de discuter du protocole d'enquête et d'élaborer un projet de questionnaire.

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode internet (en Métropole) et téléphone (dans les DROM).

Période de réalisation

Un test a été réalisé sur un échantillon limité (100 individus) en décembre. La collecte se déroulera de mi-février à mi-avril.

Enquête auprès des organisateurs de séjour collectifs de mineurs.

La MEDES souhaite étudier, en partenariat avec la DJEPVA, la faisabilité d'une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs.

Objectifs

L'objectif de cette enquête serait d'obtenir une description fiable et précise de l'économie des séjours collectifs. En effet, il n'existe aucune source recensant de manière comparable les ressources et les charges des organisateurs (dépenses, emploi, masse salariale...), permettant de dresser un bilan de leur situation financière

Principaux partenaires

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Période de réalisation

La conception de cette enquête débutera au premier semestre 2021 par l'élaboration d'un questionnaire en vue d'une mise en œuvre d'un test à l'été 2021. Les résultats de ce test seraient mobilisés en vue de la réalisation d'une enquête à grande échelle à l'été 2022.

Enquête auprès des jeunes sur les activités hors de l'école

La MEDES étudiera, en lien avec la DEPP, la possibilité d'interroger de nouveau les élèves du panel 2011 en 2022 ou 2023 (selon l'année de collecte, les élèves seront pour la majorité en classe de 1ère ou de terminale).

Objectifs

L'enquête Activité des jeunes en dehors du collège réalisée en 2016 avait pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège. Cette enquête, complétée d'informations très riches sur le milieu familial et la scolarité des jeunes, a permis de mieux comprendre les facteurs sociaux et culturels favorisants la pratiques sportive, les départs en colonie de vacances, etc., ainsi que les liens que peut entretenir réussite scolaire avec les activités extrascolaires.

Cette nouvelle interrogation du panel d'élèves de 2011 permettrait notamment d'analyser la baisse de la pratique sportive des jeunes habituellement observée à l'entrée au lycée, ainsi que d'examiner les effets de la différenciation scolaire et sociale de l'orientation en fin de classe de 3e.

Principaux partenaires

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et Direction des sports (DS).

Mode de collecte

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

Période de réalisation

La période de collecte sera à définir en concertation avec la DEPP.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de nouvelles sources administratives sur la vie associative

En 2021, la MEDES collaborera avec le bureau de la DJEPVA en charge de la vie associative pour évaluer la faisabilité d'exploitations statistiques des bases administratives dont le bureau à la charge (Compte Asso, Osiris, réserve civique, etc.).

Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des sports

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du Cnis du 6 juin 2019, l'INJEP dispose d'un accès aux bases administratives FORÔMES (FORmations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). La MEDES poursuivra en 2020 l'exploitation de ces bases de données à des fins statistiques

S'agissant de la base EAPS, les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de la base EAPS devra dans un premier être évaluée avant la diffusion des premiers résultats. La base EAPS pourrait être appariée avec les données extraites de la base des diplômés du sport et de l'animation s'agissant des éducateurs sportifs ainsi que la base SIREN s'agissant des établissements d'APS.

S'agissant de FORÔMES, les traitements prévus par la MEDES visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les diplômés du sport et de l'animation à partir de l'exploitation directe de la base, et d'autre part à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations.

En lien avec la Direction des sports, la MEDES participe au pilotage du recensement des équipements sportifs dont la collecte doit être rénovée à partir de 2021. L'INJEP souhaite en effet également mettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Outil d'observation territorial du sport

L'INJEP a travaillé en 2020, en lien avec la Direction des Sports, à la mise en ligne d'un outil d'observation territorial du sport (carto.sports basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport. Cet outil permet de réaliser directement des cartes et de visualiser les indicateurs statistiques prédéfinis sur des zones géographiques paramétrables. Il offre également la possibilité de produire des rapports statistiques sur un territoire sélectionné par l'utilisateur. La mise en ligne effective devrait avoir lieu au premier trimestre 2021.

Par ailleurs, des travaux sont en cours pour élargir le champ des indicateurs aux domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. De premiers indicateurs sur l'éducation populaire, concernant l'accueil collectif de mineur sans hébergement, seront ainsi intégrés au premier semestre 2021.

Ce produit peut s'inscrire dans le cadre des objectifs de moyen terme « *T1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires* » et « *AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales* ».

OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

0. Orientations pour 2021

Le groupement d'intérêt public Observatoire français des drogues et des toxicomanies (GIP-OFDT) met en œuvre deux enquêtes régulières en population adolescente, l'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) et l'Enquête Nationale en Collège et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS), qui font l'objet d'un avis du conseil national de la statistique.

L'exercice 2021 est le dernier du programme pluriannuel de travail 2018-2021. Le programme d'enquêtes de l'observatoire sur la période 2022-2024 sera présenté au collège scientifique et à l'assemblée générale du GIP au second semestre 2021. Dans ce cadre, l'OFDT prévoit une réforme importante du dispositif d'enquête en population adolescente. En effet, la mise en œuvre progressive du service national universel (SNU) nécessite de réviser notre dispositif ESCAPAD qui se déroule historiquement lors des Journées défense et citoyenneté (JDC) et dont le prochain exercice en 2022 sera très probablement le dernier.

La réalisation en 2022 d'ESCAPAD qui devait initialement se dérouler en 2021, coïncidera avec celle d'EnCLASS. Ce calendrier particulier, permet à l'OFDT d'envisager une meilleure articulation de ces deux enquêtes et de mieux préparer ainsi le dispositif futur qui ne reposera plus que sur l'Enquête Nationale en Collège et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) qui concerne l'ensemble des jeunes scolarisés dans le secondaire.

Notre programme d'enquête vise donc à préparer au mieux cette transition.

Aucune enquête nouvelle n'a été programmée pour 2021

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) :

L'enquête, compte tenu des difficultés rencontrées par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) pour maintenir les Journées défense et citoyenneté (JDC) dans le cadre de la pandémie COVID- 19, a été reportée en 2022.

Initialement programmée en 2021, l'exercice avait fait l'objet d'une présentation au CNIS (avis d'opportunité n° 181 / H030) puis d'une présentation au Comité du label (N°DG75-L002).

Actuellement nous sommes en attente d'une confirmation de la part des services de la DSNJ qu'il sera toujours possible de garantir les conditions de passations habituelles de l'enquête (réalisée par questionnaires autoadministrés au mois de mars depuis 2000). Si, à la demande de la DSNJ, nous devions modifier de manière substantielle la méthodologie de l'enquête afin de s'adapter aux nouvelles contraintes imposées par la DSNJ, l'OFDT en informerait évidemment le comité du Label lors la demande d'avenant imposé par le changement de calendrier initial.

L'enquête Nationale en Collège et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) :

EnCLASS est une enquête régulière qui deviendra biannuelle à partir de 2022. Le projet a été présenté au CNIS fin 2020 (avis d'opportunité n° 143/ H030) et l'enquête passera au Comité du label en novembre 2021.

Nous avons initié début 2021 une collaboration avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), afin d'envisager l'articulation de l'EnCLASS et l'enquête scolaire Drees auprès des 6e. Ces éléments seront intégrés au dossier de présentation au Label, le cas échéant.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

SDES– SERVICE DES DONNES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

0. Orientations pour 2021

En 2021, comme les années précédentes, le programme de travail du Service des données et études statistiques (SDES) sera fortement déterminé par les obligations de transmission de données et d'indicateurs en application des règlements européens et internationaux, et comportera une grande part de productions récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel.

Sur le plan international, au-delà des nombreux rapportages de données statistiques, diverses expertises seront conduites pour préparer les évolutions réglementaires européennes dans le domaine de l'énergie et des comptes de l'environnement, évolutions requérant la production de nouvelles informations statistiques et, le cas échéant, un raccourcissement des délais de transmission.

Une nouvelle structuration des échanges autour des comptes et indicateurs économiques sera mise en place dans le cadre des quatre formations permanentes de la Commission de l'économie du développement durable (énergie-climat, environnement, transports, logement), créée par décret le 13 novembre 2020, formations qui succèdent aux trois commissions des comptes antérieures (environnement, transports, logement).

La rénovation énergétique continuera à constituer un axe important d'investissement du service, notamment dans le cadre de la mise en place de l'observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE). Concernant les statistiques de consommation d'énergie, les investissements se poursuivront pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment des énergies renouvelables, de la cogénération, de l'hydrogène, et de la mise à disposition de données locales d'énergie.

Dans le domaine de la construction et du logement, des investissements méthodologiques et des démarches de refonte seront poursuivis ou engagés sur divers processus statistiques et enquêtes afin d'en améliorer la qualité, l'efficacité et la documentation. Le programme d'études statistiques sur le logement mettra l'accent sur la mesure de l'impact des politiques publiques du logement, l'explicitation des mécanismes de marché et sur la compréhension de l'état du parc de logements.

Dans le domaine du transport, le répertoire statistique rénové sur les véhicules routiers permettra d'enrichir l'offre de statistiques, avec de nouveaux produits de diffusion sur le bilan de la circulation et sur les immatriculations, ainsi que des études sur l'usage de la voiture dans les territoires ou les émissions de CO2 du parc. De nouveaux résultats seront produits sur la mobilité à longue distance des ménages et sur le recours aux modes « doux » de déplacement, à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes.

Le SDES contribuera au suivi des objectifs de développement durable (ODD), à travers l'actualisation et la diffusion des indicateurs internationaux, nationaux et territoriaux des ODD. Une data-visualisation sur les indicateurs sera diffusée pour améliorer la communication autour de ces indicateurs et quantifier les progrès accomplis vers les ODD.

L'année 2021 sera marquée par les grandes orientations européennes en faveur de l'environnement avec le Green Deal ou « Pacte vert » (neutralité carbone, utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire; restauration de la biodiversité, réduction de la pollution). Pour suivre ces orientations ainsi que pour évaluer les plans de relance post-COVID, Eurostat propose d'élargir la collecte des données nationales dans le domaine de l'environnement et de resserrer les délais de transmission de certaines données. Après avoir acté un rapportage additionnel visant à mieux renseigner le gaspillage alimentaire en 2019, l'objectif est de rendre obligatoire dans les années à venir le rapportage sur les comptes de la forêt, sur l'eau, sur les taxes environnementales, les subventions positives et sur certaines parties des comptes des écosystèmes. Divers investissements et expertises seront conduits pour se préparer à ces rapportages.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Logement – construction :

La collecte du millésime 2020 de l'**Enquête logement,** retardée par la crise sanitaire, s'achèvera en avril 2021. Après un travail d'apurement et de redressement des données, les travaux d'exploitation et de valorisation des résultats de l'enquête seront lancés. A cette fin, il est prévu la constitution d'un large comité d'exploitation réunissant les différents acteurs intéressés, institutionnels et associatifs, de manière à coordonner la valorisation et la publication des résultats. La première réunion de ce comité est programmée fin janvier 2021. Les premières publications de résultats statistiques sont envisagées pour la fin de l'année 2021 ou le début de l'année 2022.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Logement-construction :

Le processus statistique sur les **permis de construire** (Sit@del) sera expertisé en vue d'identifier les leviers d'amélioration de la qualité et de l'efficience de la chaîne de production, dans la perspective de sa rénovation à partir de 2022, dans le cadre du projet Sit@del3. Parallèlement, les investissements méthodologiques se poursuivront afin de permettre la publication des autorisations et des mises en chantier de locaux non résidentiels en date réelle en 2022 ou en 2023.

La refonte de l'**enquête sur le Prix de Revient des Logements Neufs (PRLN)** sera engagée en 2021. Outre le développement de la collecte par internet, ce projet de modernisation a pour objectif de simplifier le processus d'enquête et de permettre le travail à distance des gestionnaires sur l'ensemble de la chaîne d'exploitation et de suivi.

Depuis la fin 2020, les données des **observatoires locaux des loyers** (OLL) non agréés sont accessibles au SDES et complètent celles des OLL agréés disponibles depuis fin 2017. L'ensemble permettra, dans les zones couvertes par les observatoires, de mesurer l'écart entre les loyers plafonds Pinel et les loyers de marché dans le cadre des études statistiques sur la défiscalisation locative Pinel à paraître d'ici fin 2021.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Logement-construction :

Une concertation avec les utilisateurs de **l'enquête sur le prix du terrain et du bâti** sera organisée afin d'échanger sur les améliorations du questionnaire s'agissant notamment des questions sur les modes de chauffage, les énergies renouvelables et les performances énergétiques. L'ajustement du champ de l'enquête est également attendu afin d'exclure les projets de constructions trop anciens et ainsi limiter la charge de réponse statistique des enquêtés. Enfin, les résultats de l'enquête seront désormais mobilisés pour le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sur le champ des maisons individuelles, en substitution de certaines questions de l'enquête sur le Prix de Revient des Logements Neufs. La charge de collecte de cette enquête auprès des ménages sera ainsi allégée. En contrepartie, l'échantillon de cette enquête auprès des personnes morales devrait être renforcé pour améliorer la qualité des estimations.

La documentation méthodologique sur les redressements des ventes en bloc de **l'enquête de commercialisation des logements neufs** sera finalisée. Une adaptation de la publication trimestrielle sera effectuée pour intégrer les indicateurs désormais disponibles sur ce champ (collectés dans

ECLN2 depuis 2017). Enfin, les premières réflexions sur la dématérialisation de la collecte de l'enquête seront engagées.

La méthodologie du **compte satellite du logement** sera consolidée et mieux documentée. En particulier, les modalités d'enregistrement de plusieurs aides mises en œuvre en 2020 suivant des modalités nouvelles de financement seront étudiées. Certaines méthodes d'estimation reposant sur des observations structurelles seront réévaluées pour tenir compte du ralentissement atypique de l'activité dans la construction suite aux mesures de confinement de 2020.

En marge de la formation permanente sur le logement, un groupe de travail sera constitué pour **questionner la notion d'hébergement** dont la frontière avec celle de logement ordinaire a fortement évolué ces dernières années pour certaines catégories de population (personnes âgées notamment).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Logement-construction :

La revue générale des variables collectées chaque année auprès des bailleurs sociaux pour l'actualisation annuelle du **répertoire de parc locatif social (RPLS)** sera réalisée en collaboration avec l'ensemble des utilisateurs début 2021 pour une mise en œuvre lors de la collecte au 1er janvier 2022. L'extension aux logements-foyers du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) sera poursuivie afin de finaliser le volet permettant la gestion, par les bailleurs, des mouvements du parc. Parallèlement une enquête auprès des organismes gestionnaires des logements sera mise en place afin de collecter les informations sur les caractéristiques des logements, le profil des occupants ainsi que les loyers.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Logement-construction :

Une nouvelle publication au format A6 *Chiffres clés* sera diffusée pour mettre en visibilité les données de synthèse sur le logement.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

Avis 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables…), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

Sujets émergents

Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Système d'information

Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Observation d'une économie mondialisée

Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable

—

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La mesure des systèmes géophysiques

Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Services publics

Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Système financier et financement de l'économie

Système financier

Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial litteracy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

Avis 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

Avis 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Évaluation du recensement de la population

Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Avis 2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allégement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.